



Rapport intermédiaire sur la mise en œuvre de la Stratégie pour le développement du- rable 2030



24 janvier 2024

Table des matières

Résumé exécutif	3
1 Introduction	3
1.1 Méthode	4
1.2 Structure du rapport	4
2 État de la mise en œuvre de la Stratégie pour le développement durable 2030	4
2.1 Consommation et production durables	6
2.1.1 Favoriser et rendre possibles des modes de consommation durables.....	6
2.1.2 Assurer la prospérité et le bien-être en préservant les ressources naturelles.....	7
2.1.3 Accélérer la transition vers des systèmes alimentaires durables en Suisse comme à l'étranger.....	8
2.1.4 Renforcer la responsabilité des entreprises en Suisse et à l'étranger.....	11
2.1.5 Conclusion intermédiaire tirée des analyses concernant le thème préférentiel « Consommation et production durables ».....	12
2.2 Climat, énergie et biodiversité	14
2.2.1 Réduire les émissions de gaz à effet de serre et maîtriser les répercussions des changements climatiques	14
2.2.2 Diminuer la consommation d'énergie, utiliser l'énergie plus efficacement et développer les énergies renouvelables	16
2.2.3 Conserver, utiliser de manière durable, favoriser et restaurer la diversité biologique....	18
2.2.4 Conclusion intermédiaire tirée des analyses concernant le thème préférentiel « Climat, énergie et biodiversité »	20
2.3 Égalité des chances et cohésion sociale	21
2.3.1 Encourager l'autodétermination de chacune et chacun.....	21
2.3.2 Assurer la cohésion sociale	22
2.3.3 Assurer l'égalité effective entre les femmes et les hommes	25
2.3.4 Conclusion intermédiaire tirée des analyses concernant le thème préférentiel « Égalité des chances et cohésion sociale ».....	27
2.4 Les moteurs du développement durable.....	28
2.4.1 La société civile comme moteur.....	28
2.4.2 L'économie comme moteur.....	28
2.4.3 Le marché financier comme moteur.....	30
2.4.4 La formation, la recherche et l'innovation comme moteur	31
2.5 Coopération et partenariats pour la mise en œuvre de la stratégie.....	33
2.5.1 Coopération avec les cantons et les communes	33
2.5.2 Coopération avec la société civile, l'économie et les sciences.....	33
3 Mise en œuvre du plan d'action 2021-2023	34
4 Conclusion et perspectives	35
Annexe 1 : Analyse qualitative – Personnes ayant participé à l'atelier et aux entretiens d'approfondissement	37
Annexe 2 : Tableau présentant la mise en œuvre du plan d'action 2021-2023	38
Annexe 3 : Liste des abréviations	43

Résumé exécutif

Le présent rapport intermédiaire rend compte de l'état de la mise en œuvre de la Stratégie pour le développement durable 2030 dans ses divers thèmes préférentiels, à savoir « Consommation et production durables », « Climat, énergie et biodiversité » et « Égalité des chances et cohésion sociale ». En s'appuyant notamment sur les estimations et évaluations relatives aux objectifs de la stratégie (tirées de la plateforme SDGital2030), sur les indicateurs du système de monitoring du développement durable MONET 2030 et sur les conclusions du rapport national de la Suisse concernant la mise en œuvre de l'Agenda 2030, il montre dans quels domaines l'application de la SDD 2030 est en bonne voie et où subsistent des difficultés et des lacunes.

Des actions et une coordination accrue restent nécessaires dans de nombreux domaines politiques. Dans certains champs thématiques comme l'égalité des sexes, les émissions de gaz à effet de serre, la consommation de matières ou les énergies renouvelables, la direction générale est la bonne, mais le rythme de mise en œuvre reste trop lent. D'autres domaines tels que la biodiversité ou la pauvreté n'évoluent pas dans la direction visée. Tous les acteurs et tous les niveaux institutionnels sont appelés à contribuer à la mise en œuvre des objectifs de développement durable, car c'est là le seul moyen d'atteindre ces derniers.

1 Introduction

La Stratégie pour le développement durable 2030 (SDD 2030) fixe les priorités du Conseil fédéral en matière de mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable (Agenda 2030). Elle est mise en œuvre selon un cycle politique quadriennal.

Ce premier rapport intermédiaire de la mise en œuvre de la SDD 2030 a pour objectif d'identifier les domaines dans lesquels cette mise en œuvre est en bonne voie et ceux dans lesquels des lacunes ou des défis existent. Le rapport intermédiaire fait partie du suivi de la SDD 2030 et du plan d'action 2021-2023. Il identifie des domaines d'action et sert de base au développement de mesures pour le deuxième plan d'action de la SDD 2030 (2024-2027).

Le présent rapport complète le [rapport national 2022 de la Suisse relatif à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable \(rapport national volontaire\)](#), qui est publié tous les quatre ans depuis 2018 à l'attention des Nations Unies (ONU) et qui sert également à informer la population helvétique. Alors que le rapport national couvre les 17 objectifs de développement durable (ODD), le rapport intermédiaire met l'accent sur les 39 objectifs de la Stratégie pour le développement durable 2030 (SDD 2030), rend compte de la mise en œuvre des axes stratégiques nationaux et internationaux, et aborde également les divers moteurs du développement durable (société civile, économie, marché financier, ainsi que formation, recherche et innovation). Dans ce contexte, le rapport national et l'état des lieux sur lequel il se fonde, avec le relevé des 17 ODD et des 169 cibles sur la plateforme [SDGital2030](#), constituent des sources d'information essentielles.

SDGital2030

En tant que nouvelle solution d'administration numérique, le site web SDGital2030 contient l'état des lieux 2018-2022 de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 par la Suisse. En 2021, les services compétents de l'administration fédérale ont évalué les progrès accomplis dans la réalisation des 17 objectifs et 169 cibles ainsi que les défis restants. Les cantons, les communes et les organisations de la société civile, de l'économie et du monde scientifique ont également été invités à donner leur avis sur le degré de réalisation des objectifs nationaux et à mentionner les activités qu'ils ont entreprises eux-mêmes, les principaux progrès réalisés et les défis qui persistent. Environ cent actrices et acteurs externes à la Confédération ont répondu à cette invitation, dont près de 40 ont accepté que leur avis soit publié. Le site [SDGital2030](#) propose une vue d'ensemble des organisations participantes, avec les diverses réponses fournies. Les organisations intéressées ont toutes encore la possibilité de s'associer à cette démarche.

1.1 Méthode

Le rapport intermédiaire a été réalisé en combinant quatre approches méthodologiques :

1. Analyse des indicateurs du monitoring du développement durable 2030 ([MONET 2030](#)) associés aux objectifs de la SDD 2030.
2. Analyse des informations disponibles sur SDGital2030 (notamment l'appréciation des services de l'administration fédérale et de quelques acteurs externes concernant la réalisation des objectifs, les progrès réalisés et les défis restants), dans le rapport national volontaire 2022 et le [rapport de la société civile](#).
3. Analyse qualitative de la mise en œuvre de la SDD 2030 et de ses axes stratégiques, ainsi que des « moteurs du développement durable ». L'Office fédéral du développement territorial (ARE) a commandé une étude¹ à cet effet. Celle-ci comprenait notamment un atelier et des entretiens avec des acteurs internes et externes à l'administration fédérale (liste des participants, voir annexe 1). Dans le présent rapport, cette étude commandée par l'ARE est appelée « analyse qualitative ».
4. Les enseignements tirés des approches 2 et 3 ont ensuite été examinés, complétés et actualisés par les services fédéraux.

Pendant la rédaction, les conclusions tirées des analyses ont déjà été utilisées pour identifier les actions requises et – en coordination avec celles-ci – pour déterminer où de nouvelles mesures étaient nécessaires et possibles pour le plan d'action 2024-2027 de la SDD 2030. Le plan d'action comprend également une sélection des mesures qui existent déjà dans les champs thématiques de la stratégie.

1.2 Structure du rapport

Le chapitre 2 rend compte de la mise en œuvre de la SDD 2030 en se fondant sur ses dix sous-thèmes et sur ses quatre moteurs du développement durable. Le suivi de la stratégie est assuré à l'aide d'une sélection d'indicateurs issus du système MONET 2030 qui sont associés aux objectifs de la stratégie (voir encadré informatif MONET 2030 au chapitre 2). Les indicateurs associés aux objectifs de la SDD 2030 sont complétés par des informations statistiques, afin d'accroître leur pertinence (« clusters »). Tant les indicateurs que les clusters constitués pour les objectifs de la stratégie sont présentés dans [une annexe statistique](#) au présent rapport intermédiaire. Le chapitre 3 renseigne sur la mise en œuvre des 22 mesures du plan d'action 2021-2023. Quant au chapitre 4, il contient un résumé de l'état intermédiaire de la mise en œuvre de la SDD 2030, qui met aussi en perspective les domaines dans lesquels des interventions restent nécessaires.

Le rapport intermédiaire ne porte pas sur le chapitre 6 de la SDD 2030 (« Exemplarité de la Confédération »). Ce dernier a été analysé dans le cadre du [Rapport sur la durabilité de l'administration fédérale 2021](#). La structure d'organisation aménagée pour mettre en œuvre l'Agenda 2030 a pour sa part été évaluée dans un processus distinct et n'est donc pas non plus abordée dans le présent rapport. Par ailleurs, le rapport intermédiaire n'a pas pour but d'évaluer l'éventuelle nécessité d'adapter la SDD 2030.

2 État de la mise en œuvre de la Stratégie pour le développement durable 2030

Ce chapitre est divisé en trois parties : les chapitres 2.1 à 2.3 rendent compte de la mise en œuvre de la SDD 2030 par sous-thème, le chapitre 2.4 résume le travail effectué pour soutenir les quatre moteurs du développement durable et le chapitre 2.5 fait le point sur la coopération avec les acteurs externes à la Confédération.

Les éléments suivants sont présentés pour chaque sous-thème :

¹ econcept (2022). Zwischenevaluation zur Umsetzung der Strategie Nachhaltige Entwicklung 2030 (SNE 2030). *Bericht zu Teilprojekt 3 Stossrichtungen und Handlungsebenen* (en allemand). On précisera toutefois que l'étude ne comprend pas d'évaluation d'ensemble, mais qu'elle rassemble des arguments qui ont été cités dans le cadre de l'atelier ou durant les entretiens d'approfondissement.

1. Une qualification de l'évolution des indicateurs MONET 2030 concernant les différents objectifs. Ces données proviennent du [système d'indicateurs MONET 2030](#).
2. Les progrès réalisés et les défis à relever dans la mise en œuvre, qui résument l'état actuel des travaux au niveau des axes stratégiques de la SDD 2030. Ces estimations reposent sur l'analyse des informations proposées par la plateforme SDGital2030, sur le rapport national 2022, sur l'analyse qualitative et sur le rapport de la société civile 2022 ; ces sources ont encore été vérifiées et complétées par les services fédéraux durant la rédaction du rapport.

Sur la plateforme SDGital2030, pour chaque objectif, les services fédéraux et les actrices et acteurs externes évaluent dans quelle mesure on peut penser de manière réaliste que l'objectif sera atteint d'ici à 2030.

Monitoring des objectifs de la Stratégie pour le développement durable par les indicateurs MONET 2030

La SDD 2030 comprend 39 objectifs, auxquels ont été associés un ou plusieurs indicateurs issus du [système MONET 2030](#).

Chaque indicateur est accompagné d'un symbole (carré de couleur) qui renseigne sur la qualification de son évolution. Les symboles de couleur montrent si l'indicateur évolue ou non dans la direction souhaitée pour atteindre l'objectif de la SDD 2030. Dans le cas d'un objectif chiffré et daté, l'évolution visée correspond au chemin théorique à suivre pour atteindre l'objectif à la date prévue. Les tendances sont analysées de l'année 2000 jusqu'à la dernière valeur disponible. Pour les séries plus récentes, l'analyse débute l'année de la première donnée disponible. Il peut en résulter des périodes d'observation hétérogènes. La qualification d'une tendance est déterminée comme suit :

	Positive :	L'évolution observée correspond à l'évolution visée.
	Négative :	L'évolution observée ne correspond pas à l'évolution visée.
	Indifférente :	Il n'y a pas de modification notable dans l'évolution observée.
	Inexistante :	Aucune qualification n'est possible en raison d'une rupture de la série temporelle ou parce que cette dernière est irrégulière ou trop courte, ou parce que l'évolution visée ne peut pas être déterminée.

Une description détaillée de la méthode de qualification des indicateurs est fournie dans le document « [Synthèse des indicateurs](#) » (OFS 2019). Cette méthode permet uniquement de dire si l'indicateur évolue ou non dans le sens souhaité pour atteindre l'objectif. Elle ne renseigne pas sur la probabilité d'atteindre l'objectif ni n'indique le chemin restant à parcourir pour l'atteindre (*distance to target*).

La qualification de l'évolution des indicateurs constitue une approche rétrospective, reposant sur l'analyse des évolutions passées. Cette approche doit être clairement distinguée de l'appréciation qualitative de la réalisation des objectifs par divers experts qui tentent d'estimer si l'objectif est réalisable d'ici 2030.

Les indicateurs sont présentés dans des tableaux indiquant par indicateur l'objectif de la SDD 2030 qu'il illustre, la dernière valeur disponible, l'évolution de l'indicateur ainsi que la qualification de cette dernière. Ces tableaux reflètent l'état des données disponibles au 19 décembre 2023. Un certain nombre d'indicateurs sont en cours de développement et sont présentés avec un titre provisoire. Dans deux cas, l'absence de données respectant les critères de la statistique publique ne permet pas actuellement de développer un indicateur. Ces cas sont indiqués comme étant des lacunes.

La plupart du temps, les indicateurs associés aux objectifs de la SDD 2030 ne couvrent qu'un aspect bien déterminé d'un objectif, ils sont donc complétés par des informations statistiques supplémentaires et forment ainsi des « clusters » de données. Ceux-ci accroissent la pertinence des indicateurs et contribuent ainsi à l'analyse approfondie des objectifs de la stratégie et de leurs interdépendances. Pour chaque objectif de la SDD 2030, les clusters sont présentés dans l'annexe statistique.

2.1 Consommation et production durables

2.1.1 Favoriser et rendre possibles des modes de consommation durables

Indicateurs pour le monitoring des objectifs de la SDD 2030

Objectif	Indicateur	Etat et évolution observée	Qualification
 12.8 Consommation responsable	Comportements environnementaux au quotidien	Consommateurs conscients de l'environnement : 72 % à l'achat de petits appareils électriques et 43 % à l'achat de produits alimentaires en 2019 Pas de qualification possible en raison d'une série temporelle trop courte	
 12.c Incitations financières liées aux énergies fossiles	Allègements fiscaux sur les huiles minérales	4,5 % en 2022 Pas de qualification car il n'est pas possible de déterminer ce que serait l'évolution souhaitable	

Source : OFS – MONET 2030 (état des données en décembre 2023).

Estimation de la réalisation de l'objectif sur SDGital2030

Les services fédéraux, tout comme une petite majorité des actrices et acteurs externes, estiment qu'il est plutôt irréaliste de penser que l'objectif [12.8](#) va être atteint. Ils considèrent notamment que les informations concernant les produits ne sont ni complètes, ni faciles d'accès, ni aisément compréhensibles pour les consommatrices et consommateurs. Les services fédéraux jugent plutôt réaliste l'objectif [12.c](#), alors que la majorité des actrices et acteurs externes le considèrent comme réaliste, plutôt réaliste voire très réaliste, parce qu'il est formulé de manière si vague qu'il est facile à atteindre.

Progrès réalisés et défis à relever dans la mise en œuvre

À divers niveaux, on ne peut pas encore accéder aux informations nécessaires pour prendre des décisions d'achat et de consommation qui contribuent à réduire l'utilisation de ressources naturelles et à atténuer les impacts sociaux et écologiques négatifs. Pour de nombreuses décisions (achat de vêtements ou de plantes d'intérieur, p. ex.), on ne dispose pas encore des bases scientifiques nécessaires, notamment d'écobilans évaluant les conséquences des diverses options de consommation.

Dans de nombreuses situations, des informations sont certes disponibles gratuitement sur Internet, mais il n'est pas aisé d'y accéder. Pour certaines décisions d'achat et de consommation, l'objectif est atteint : des informations faciles à comprendre sont disponibles sur le produit ou dans le point de vente (p. ex. étiquette-énergie sur les gros appareils électroménagers ; étiquette environnementale sur les peintures et les vernis destinés aux professionnels). La disponibilité de données de référence actualisées pour les écobilans doit être garantie en permanence, par exemple pour la plateforme « [mobi-tool](#) ».

Mais à elles seules, les connaissances ne conduisent pas à un comportement durable. L'internalisation insuffisante des coûts externes dans beaucoup de domaines (p. ex. les voyages en avion ou l'alimentaire) est un obstacle pour le développement de l'offre de biens et services durables. En l'absence d'internalisation, il convient donc de renforcer la consommation et la production durables par l'intermédiaire du débat public et politique, de la formation et de la formation continue, tout en sensibilisant le public et en lui fournissant des informations concrètes.

Pour parvenir à des décisions de consommation plus durables, l'aménagement de l'offre par le commerce de détail constitue également une des clés de la réussite (disponibilité des options durables, exclusion des produits les plus problématiques, p. ex. ceux importés par avion). Enfin, les incitations financières qui favorisent les agents énergétiques fossiles et ralentissent ainsi la transition vers l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, par exemple par le biais d'allègements fiscaux sur les

huiles minérales, existent toujours et demeurent un enjeu majeur. La Suisse s'engage pour leur réduction au niveau international, par exemple au sein du groupe *Friends of Fossil Fuel Subsidy Reform* et dans le cadre des négociations de l'Accord sur le changement climatique, le commerce et la durabilité (ACCTS). Des travaux sont en cours pour mieux intégrer les critères de développement durable dans l'examen périodique des subventions.

2.1.2 Assurer la prospérité et le bien-être en préservant les ressources naturelles

Indicateurs pour le monitoring des objectifs de la SDD 2030

Objectif	Indicateur	Etat et évolution observée	Qualification
 12.2 (a) Consommation de ressources naturelles	Empreinte matérielle par personne	15,8 tonnes en 2021 -17,3 % depuis 2000	
 8.4 Processus de production efficaces et circularité	Empreinte matérielle	138,4 millions de tonnes en 2021 - 1,2 % depuis 2000	
 8.2 Conditions favorables à une économie durable	Productivité du travail	144,4 points d'indice (1991=100) en 2022 +24,7 % depuis 2000	
 12.4 Produits chimiques	Produits chimiques dangereux	4327 substances dangereuses et 233 substances extrêmement préoccupantes répertoriées en 2023 resp. +5,0 % et +77,9 % depuis 2012	

Source : OFS – MONET 2030 (état des données en décembre 2023).

Estimation de la réalisation de l'objectif sur SDGital2030

On estime qu'il est plutôt irréaliste de penser que l'objectif [8.4](#) et l'objectif [12.2 \(a\)](#) vont être atteints. Sur SDGital2030, les services fédéraux motivent cette appréciation par l'état actuel des indicateurs, car malgré des gains d'efficacité, la Suisse reste très éloignée d'une utilisation durable des ressources. L'empreinte matérielle par personne diminue certes, mais pas suffisamment² pour rester compatible avec l'objectif de 1,5 °C. Il en va de même de l'empreinte gaz à effet de serre par personne. Quant à l'objectif [12.4](#), tant les services fédéraux que les actrices et acteurs externes estiment généralement sur SDGital2030 que sa réalisation est réaliste, plutôt réaliste voire très réaliste, car les efforts déjà consentis vont dans la bonne direction.

Progrès réalisés et défis à relever dans la mise en œuvre

Il faut un engagement fort de la part de tous les acteurs et actrices pour préserver les ressources naturelles. Comme les coûts effectifs des atteintes à l'environnement ne sont répercutés qu'en partie dans les prix, les ressources naturelles peuvent être surexploitées. Or les mesures visant à internaliser les coûts externes ne sont pas acceptées partout par la population. De plus, un manque de moyens financiers ou des préférences d'un autre ordre peuvent freiner le recours aux solutions utilisant plus efficacement les ressources.

En Suisse, les progrès réalisés dans la mise en place d'une économie circulaire varient selon le domaine que l'on prend en considération. L'empreinte matérielle du pays a reculé de presque 1,2 % depuis 2000. Dans le même temps, l'empreinte matérielle par personne a enregistré une baisse de plus de 17%. En 2021, quelque [14 % des matières utilisées dans le pays](#) provenaient de la valorisation de déchets. La Suisse bénéficie certes de taux de recyclage élevés dans certains domaines, mais même si tous les déchets étaient valorisés, cela ne permettrait de couvrir qu'un cinquième des besoins matériels actuels. Les solutions liées à l'économie circulaire, en particulier, recèlent un important potentiel, qu'il s'agisse de prolonger la durée d'utilisation des produits grâce à l'écodesign, de réparer, de réutiliser ou de partager, etc. C'est également le cas du recyclage et de l'augmentation des taux de collecte et de valorisation. De grandes quantités de déchets de chantier continuent d'être éliminées dans des

² Rapport « [Mesures de la Confédération pour préserver les ressources et assurer l'avenir de la Suisse \(économie verte\)](#) » 2020.

décharges. Avec le cadre général qui prévaut actuellement, il existe des potentiels économiques pour la réutilisation d'éléments de construction. Le rapport de la société civile identifie également un besoin considérable d'action dans ces domaines. Le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) de lui [proposer un train de mesures](#), en impliquant le Département de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) et le Département fédéral des finances (DFF). En raison du lien étroit que ces questions entretiennent avec l'initiative parlementaire « Développer l'économie circulaire en Suisse », la proposition est ajustée en fonction du débat parlementaire, pour être présentée probablement à la fin 2024.

En 2021, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a publié la [« Politique de la ressource bois 2030. Stratégie, objectifs et plan d'action bois 2021-2026 »](#). Cette politique fournit des contributions significatives aux politiques forestière, climatique, énergétique et régionale, ainsi qu'à d'autres politiques sectorielles.

Pour encourager la compétitivité, la capacité d'innovation et la productivité de l'économie suisse, il demeure nécessaire de supprimer les obstacles entravant l'accès au marché et d'ouvrir davantage l'économie suisse. La consolidation et le renforcement des relations bilatérales avec l'Union européenne (UE) constituent un enjeu majeur à cet égard. Pour que les entreprises continuent d'innover et utilisent leurs ressources de manière efficace, il faut en outre renforcer la concurrence et réduire la charge administrative. Dans ce contexte, le Conseil fédéral a adopté la révision partielle du droit des cartels le 24 mai 2023, ainsi que le message concernant la loi sur l'allégement des coûts de la réglementation pour les entreprises, le 7 décembre 2022. Le Conseil fédéral a encore pris d'autres mesures, mais il identifie encore de nombreux défis à relever, comme le confirme sa [vue d'ensemble concernant le renforcement de la place économique suisse](#) publiée en 2022.

Dans le domaine des produits chimiques, la Stratégie Sécurité des produits chimiques a été mise à jour en 2023. Ce document montre qu'il est compliqué de procéder de manière à éviter les effets néfastes des produits chimiques sur la santé et l'environnement. La Suisse plaide donc au niveau international pour la création d'un groupe scientifique intergouvernemental sur les produits chimiques.

2.1.3 Accélérer la transition vers des systèmes alimentaires durables en Suisse comme à l'étranger

Indicateurs pour le monitoring des objectifs de la SDD 2030

Objectif	Indicateur	Etat et évolution observée	Qualification
 2.1 Alimentation saine et durable	Consommation de fruits et légumes	Au moins 5 portions/jour consommées par 15,6 % de la population en 2022 - 18,4 % depuis 2012	
 12.3 Gaspillage alimentaire	Titre provisoire : Pertes alimentaires évitables en Suisse (tout au long de la chaîne de valeur), par personne	Pas de données existantes (selon les critères de la statistique publique)	
 12.2 (b) Impact climatique de l'alimentation	Empreinte gaz à effet de serre de l'alimentation par personne	1,7 tonne éq. CO ₂ en 2021 -12,1 % depuis 2000	
 2.4 Agriculture durable	Bilan d'azote de l'agriculture	98,9 milliers de tonnes en excès en 2021 -10,7 % depuis 2000	

Emissions de gaz à effet de serre de l'agriculture	6,5 millions de tonnes équivalents CO ₂ en 2021 -7,1 % depuis 2000	
Agriculture biologique	17,9 % de la surface agricole utile en 2022 +100,4 % depuis 2000	

Source : OFS – MONET 2030 (état des données en décembre 2023).

Estimation de la réalisation de l'objectif sur SDGital2030

Lorsque l'état des lieux concernant la mise en œuvre de l'Agenda 2030 a été établi en 2021, la Confédération n'avait pas encore évalué le degré de réalisation de l'objectif [2.1](#). L'estimation positive concernant l'objectif [2.4](#) se fonde sur les progrès réalisés avec l'adaptation de la loi sur l'agriculture et de l'ordonnance sur les paiements directs³. La réalisation de l'objectif [12.3](#) est jugée plutôt réaliste, alors que celle de l'objectif [12.2 \(b\)](#) est considérée comme plutôt irréaliste.

Progrès réalisés et défis à relever dans la mise en œuvre

Bien que la [Stratégie suisse de nutrition](#) repose sur une approche volontaire dans la collaboration avec l'économie, une coopération plus efficace entre les niveaux fédéral et cantonal, les spécialistes et l'industrie a permis de réaliser des progrès en matière d'information et d'éducation sur l'alimentation saine et équilibrée. L'introduction du Nutri-Score en 2019 contribue à renseigner les consommatrices et les consommateurs sur la composition d'un produit et permet de comparer rapidement des produits similaires sur le plan nutritionnel. La révision des recommandations en matière de nutrition tient compte de l'impact des denrées alimentaires : en 2024, ce changement sera illustré par une pyramide alimentaire suisse plus durable. La consommation de fruits et de légumes a enregistré une évolution négative entre 2012 et 2022. Des efforts restent nécessaires pour que la consommation de ces produits se conforme aux recommandations alimentaires. De manière générale, on manque d'informations détaillées sur les habitudes alimentaires de la population suisse. En 2024, grâce à deux guides pratiques et à un outil d'auto-évaluation, le secteur de la restauration collective pourra appliquer les standards de qualité suisses pour la promotion de la santé et de la durabilité.

En 2022, le Conseil fédéral a adopté un [plan d'action](#) dans le but de réduire le gaspillage alimentaire de moitié d'ici à 2030 par rapport à 2017 (mesure 1 du plan d'action 2021-2023 de la SDD 2030). Dans la foulée, le DETEC et 28 dirigeants d'entreprises et d'associations de la filière alimentaire suisse ont signé un [accord](#) basé sur des mesures volontaires pour lutter contre le gaspillage alimentaire.

En 2025, la Confédération évaluera si les mesures du plan d'action sont suffisantes. Si la portée des mesures s'avère trop faible et la réduction des pertes alimentaires trop lente, la Confédération pourra prendre des mesures supplémentaires au cours de la seconde phase. Pour obtenir les effets souhaités, il faut disposer d'informations et de solutions pratiques ; l'engagement dont font preuve notamment l'industrie et le public doit par ailleurs être solide.

L'agriculture enregistre une évolution positive depuis 2000 pour ce qui est du bilan d'azote et des surfaces exploitées de manière biologique. Malgré cela, des écarts par rapport à l'objectif persistent par exemple en ce qui concerne la réduction des émissions de gaz à effet de serre ou le gaspillage alimentaire. Les valeurs actuelles pour l'empreinte gaz à effet de serre de l'alimentation couvrent la période qui va de 2000 à 2021. La valeur de référence pour l'objectif 12.2 (b) concerne l'année 2020. Il n'est donc pas encore possible d'évaluer dans quelle mesure l'objectif a été atteint en se fondant sur des indicateurs quantitatifs. Dans le cadre du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires de 2021, la Suisse a souligné que l'agroécologie constituait une approche cruciale pour faire avancer la transformation des systèmes alimentaires, aussi bien en Suisse qu'à l'étranger. En 2022, le Conseil fédéral a approuvé le rapport sur [l'orientation future de la politique agricole](#) qui explique comment les secteurs agricole et agroalimentaire suisses pourront à l'avenir contribuer davantage encore à la sécurité alimentaire. La [motion 22.4251 « Rapport sur l'orientation future de la politique agricole. Concrétisation de la ligne stratégique »](#) demande au Conseil fédéral de préciser d'ici à 2027 comment la future

³ Se rapporte à l'initiative parlementaire 19.475 « Réduire le risque de l'utilisation de pesticides ».

politique agricole pourrait être aménagée de manière concrète. La Suisse prévoit des changements visant à améliorer la réalisation des Objectifs environnementaux pour l'agriculture (OEA), notamment à travers la SDD 2030 et la future Politique agricole (PA22+). Cela permettra entre autres de rattraper les déficits qui affectent la réalisation des OEA dans les domaines de la biodiversité, des émissions de gaz à effet de serre et de la qualité de l'eau et des sols. Il existe en outre d'importantes lacunes en matière de données (en ce qui concerne les sols ou la consommation et la demande d'eau dans l'agriculture).

En outre, les solutions pour les systèmes alimentaires doivent être plus holistiques et par conséquent la recherche plus interdisciplinaire, les mesures, les instruments et les politiques plus intersectoriels. La collaboration entre tous les acteurs et actrices concernés est également importante. En effet, la transformation des systèmes alimentaires est une tâche qui concerne l'ensemble de la société et doit être menée de manière inclusive. Un dialogue citoyen pour un système alimentaire durable a été mis en place en 2022 (mesure 4 du plan d'action 2021-2023). Les recommandations élaborées dans ce cadre ont été remises officiellement au monde politique, à l'administration et au grand public le 2 février 2023. Les processus de l'[Assemblée citoyenne pour une politique alimentaire](#) et du [Sommet suisse sur le système alimentaire](#) ont donné naissance à des recommandations qui sont analysées dans le cadre des politiques sectorielles pertinentes, et notamment lors des travaux sur l'orientation future de la politique agricole. Le guide scientifique [« L'avenir de l'alimentation en Suisse »](#), qui a également été rédigé dans le cadre de ce processus, propose une appréciation critique de l'état de notre système alimentaire actuel. Selon ce document, il faut réorienter toute la chaîne de création de valeur afin de conserver nos moyens de subsistance et nos fondements économiques.

Au niveau international, au sein de différentes instances, la Suisse est très engagée dans le dialogue politique avec de nombreux partenaires multilatéraux, mais aussi dans le cadre de la recherche. Elle s'engage en faveur de la transition vers des systèmes alimentaires inclusifs, résilients et durables, de l'utilisation durable et de la conservation des ressources naturelles, de la réduction des pertes et du gaspillage alimentaire, ainsi que de la promotion d'une alimentation saine et durable (p. ex. au sein du [One Planet Network/10YFP](#) ou du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires et de son processus de suivi). Bien qu'il existe un consensus sur la nécessité des systèmes alimentaires et sur leurs dysfonctionnements, alors que la faim dans le monde augmente, les solutions proposées par différents acteurs ne sont pas toujours coordonnées et varient en fonction des conditions et des priorités locales, régionales et nationales.

[L'approche de la Suisse](#) place de plus en plus au cœur de ses interventions les méthodes et les principes agroécologiques et notamment la création commune de solutions. La plupart des interventions soutenues par la Suisse renforcent en priorité la capacité des institutions et les politiques nationales, régionales et locales menées directement par et pour les familles paysannes et les autres personnes vulnérables en zone rurale, sans oublier les peuples autochtones et les communautés traditionnelles, les personnes déplacées et les personnes marginalisées en milieux urbains et périurbains. La Suisse soutient l'action collective de ces groupes dans leurs systèmes alimentaires en renforçant leur capacité de négociation et de participation sur les marchés locaux et dans les mécanismes de gouvernance. La société civile helvétique reconnaît ce rôle important de la Suisse, mais elle a aussi relevé, lors de différents rapports en 2021 et 2022⁴, certaines dissonances entre différents aspects de politique étrangère et de politique nationale, par exemple au niveau de la propriété intellectuelle et des droits des paysans sur les semences.

⁴ Dommen, Caroline et Christophe Golay (2020). [La politique extérieure de la Suisse et la déclaration de l'ONU sur les droits des paysans, des autres personnes travaillant dans les zones rurales](#) ; HEKS/EPER (2022). [HEKS/EPER Land Forum 2021 – report](#) ; Swiss Coalition of the Friends of the UNDROF (2023). [Switzerland's Foreign Policy and the United Nations Declaration on the Rights of Peasants \(UNDROF\)](#) ; CETIM, FIAN, Geneva Academy of International Humanitarian Law and Human Rights, SWISSAID et Uniterre (2023). [The implementation of the UNDROF in Swiss domestic laws and policies](#).

2.1.4 Renforcer la responsabilité des entreprises en Suisse et à l'étranger

Indicateurs pour le monitoring des objectifs de la SDD 2030

Objectif	Indicateur	Etat et évolution observée	Qualification
 12.6	Conduite responsable des entreprises	Pas d'indicateur pour le moment	Pas de données existantes (selon les critères de la statistique publique)

Source : OFS – MONET 2030 (état des données en décembre 2023).

Estimation de la réalisation de l'objectif sur SDGital2030

En se fondant sur les instruments existants, les services fédéraux jugent qu'il est plutôt réaliste d'estimer que l'objectif sera atteint. Les appréciations des actrices et acteurs externes sont quant à elles assez variables.

Progrès réalisés et défis à relever dans la mise en œuvre

Selon le [plan d'action 2020-2023 concernant la responsabilité des entreprises à l'égard de la société et de l'environnement](#), il faut avant tout encourager davantage la rédaction de rapports sur le développement durable et la mise en œuvre du devoir de diligence par les entreprises de toutes tailles. Cela concerne tant les diverses thématiques de la gestion d'entreprise responsable et le dialogue avec les parties prenantes que l'harmonisation des instruments de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) de l'économie privée avec les principes de l'OCDE applicables aux groupes multinationaux. Avec le [Plan d'action national relatif aux entreprises et aux droits de l'homme 2020-2023 \(NAP\)](#), le Conseil fédéral fait connaître ses attentes aux entreprises suisses pour ce qui est du respect de ces droits dans toutes les activités économiques en Suisse et à l'étranger, tout en leur offrant un soutien sous la forme d'événements et d'outils pratiques. En s'appuyant sur le NAP, la Confédération s'engage aussi en faveur de la mise en œuvre des Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Le NAP a fait l'objet d'évaluations externes indépendantes. Les représentantes et représentants de l'économie, de la société civile et du monde académique ont été activement consultés lors de ce processus d'évaluation. Les conclusions serviront de base à la mise à jour du NAP.

Les nouvelles dispositions du Code des obligations (découlant du contre-projet indirect à l'initiative populaire « Entreprises responsables ») obligent les grandes entreprises suisses à établir des rapports sur les questions non financières (environnementales, sociales, de personnel, du respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption) et imposent un devoir de diligence dans les domaines du travail des enfants et des minerais et métaux provenant de zones de conflit⁵. Le 2 décembre 2022, le [Conseil fédéral a défini la marche à suivre en matière de gestion durable des entreprises](#). En raison de l'adoption de la directive de l'UE sur la publication d'informations en matière de durabilité, un avant-projet dans le domaine du compte rendu sur le développement durable doit être élaboré. Ses conséquences pour l'économie suisse doivent encore être examinées. En outre, le Conseil fédéral a procédé à une analyse approfondie de l'impact de la directive de l'UE dans le domaine du devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité. Dès que l'UE aura définitivement adopté cette directive, [l'étude sera mise à jour](#). Il a également adopté des mesures et des lignes directrices pour renforcer la durabilité du secteur financier (voir chapitre 2.4.3 « Le marché financier comme moteur »). En outre, la Confédération a développé une « Toolbox Agenda 2030 pour les entreprises », qui propose des outils pour contribuer à la réalisation des 17 ODD. Cette plateforme est en ligne depuis la fin 2023.

Des progrès dans la promotion de la RSE ont également été réalisés dans les pays en développement, en ligne avec l'axe stratégique international correspondant.

⁵ Voir les articles 964a à 964c et 964j à 964l [CO](#), y compris les dispositions d'exécution ([ODiTr](#), voir communiqué du Conseil fédéral du 3 décembre 2021 « [Gestion durable des entreprises – mieux protéger l'être humain et l'environnement](#) »).

2.1.5 Conclusion intermédiaire tirée des analyses concernant le thème préférentiel « Consommation et production durables »

L'objectif consistant à parvenir à une gestion et une utilisation durables et efficaces des ressources naturelles d'ici à 2030 s'avère ambitieux. Les choses vont certes dans la bonne direction, mais les diminutions constatées restent trop lentes. Les deux objectifs suivants restent aussi difficiles à atteindre : réduire clairement l'empreinte matérielle par personne pour la rendre compatible avec le but de 1,5 °C fixé par l'Accord de Paris, et faire reculer d'un quart l'empreinte gaz à effet de serre de la demande finale en denrées alimentaires par rapport à 2020. Afin d'atteindre les objectifs du domaine transversal « consommation et production », il convient de poser des jalons dans de nombreuses politiques sectorielles et de faire progresser la mise en œuvre effective. Les mesures des politiques climatique et énergétique – qui concernent par exemple la mobilité ou les bâtiments – contribuent fortement à la réalisation de l'objectif 12 « Établir des modes de consommation et de production durables ». Dans l'agriculture, des aspects de la PA22+ seront mis en œuvre jusqu'en 2030, alors que les travaux concernant l'orientation future de la politique agricole et alimentaire à partir de 2030 ont déjà commencé. Des défis persistent également pour les objectifs qui correspondent à la législation helvétique. Dans le domaine des marchés publics, par exemple, une nouvelle culture doit encore s'imposer en ce qui concerne les adjudications. La gestion durable des produits chimiques constitue aussi une tâche permanente. Des difficultés persistent en outre pour ce qui est de l'économie circulaire. De nombreuses solutions liées à ce type d'économie qui vont au-delà du recyclage – qu'il s'agisse de prolonger la durée d'utilisation des produits grâce à l'écodesign, de réparer, de réutiliser ou de partager, etc. – restent cantonnées à de petites parties du marché.

Pour le thème de la consommation et de la production durables, l'analyse qualitative montre que l'état de la mise en œuvre des divers axes stratégiques varie de manière significative. En ce qui concerne le gaspillage alimentaire, par exemple, l'application progresse avec des objectifs concrets, grâce à l'existence d'un plan d'action. Cela met en évidence l'importance de disposer d'objectifs clairs portant aussi sur des secteurs d'activités, mais également le soutien apporté par la Confédération pour les conventions sectorielles. On constate que les objectifs – en complément aux mécanismes de suivi permettant de mesurer les progrès réalisés – constituent une condition pour un aménagement efficace des politiques et permettent de mesurer l'impact des efforts librement consentis par l'économie privée, ainsi que la concordance entre ceux-ci et les objectifs de la politique environnementale. Dans l'ensemble, de l'avis des actrices et acteurs interrogés, le thème de l'économie circulaire est encore abordé de manière trop incomplète – aussi bien par la Confédération que par les entreprises privées – et la priorité qu'on lui accorde est faible par rapport aux thématiques climatique et énergétique.

L'analyse qualitative a également abordé le manque de vérité des coûts. Les coûts sociaux effectifs causés par les atteintes à l'environnement (coûts externes) ne sont pas ou pas entièrement reflétés dans les prix, notamment pour le transport aérien et les denrées alimentaires. L'internalisation lacunaire des coûts externes provoque une surexploitation des ressources naturelles. Mettre en place la vérité des coûts, en internalisant ces derniers, constitue donc une condition cruciale pour la consommation et la production durables. Cela induit toutefois une hausse des prix, ce que la population a tendance à refuser notamment pour des questions de politique sociale, malgré certains effets de redistribution. En outre, pour certaines atteintes à l'environnement autres que les émissions de gaz à effet de serre, on ne dispose pas de bases de connaissances suffisantes pour intégrer les coûts externes dans les prix. En l'absence de mesures, les coûts externes et donc les suppléments de prix théoriquement nécessaires augmenteraient sensiblement : les couches de population les plus pauvres ne peuvent alors plus se payer des produits engendrant de fortes émissions et l'accueil que la population réserve aux solutions d'internalisation se dégrade encore. L'internalisation des coûts externes ne peut donc constituer qu'une mesure au sein d'un ensemble plus large d'instruments politiques. Un regroupement stratégique et une succession ciblée de mesures au sein de pistes d'intervention et de trains de mesures politiques peuvent par exemple faire mieux accepter des instruments d'incitation négatifs réglementaires ou fondés sur le marché lorsque ceux-ci sont introduits en même temps que des instruments incitatifs axés sur l'information et la formation. Ce regroupement permet de surmonter des obstacles politiques et de réunir au sein de nouvelles coalitions, autour d'un compromis commun, des parties

prenantes appartenant à des camps politiques différents⁶. Comme le montrent les études portant sur les processus de transformation, le mélange d'instruments doit être à chaque fois adapté à la phase concernée⁷. Les processus doivent si nécessaire être étendus en incluant des réflexions portant sur les aspects internationaux, afin d'éviter de créer des désavantages concurrentiels pour la Suisse, dont la petite économie est fortement imbriquée dans l'économie mondiale (mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, p. ex.). À ce sujet, la Suisse est en contact avec l'UE, qui va introduire un tel mécanisme.

Afin de parvenir à une production et une consommation durables, les trois dimensions de la durabilité – responsabilité écologique, solidarité sociale et efficacité économique – doivent être promues davantage de manière intégrée, et non plus séparément.

Dans le domaine de la transformation des systèmes alimentaires, les choses ont bien avancé ces deux dernières années. Le Conseil fédéral a d'une part présenté son rapport sur l'orientation future de la politique agricole, dans lequel il poursuit une approche axée sur le système alimentaire pour la transformation de ce dernier. D'autre part, on a renforcé la coopération entre les divers actrices et acteurs pertinents. Enfin, l'approche agroécologique bénéficie d'une reconnaissance plus large.

⁶ Fesenfeld, L. et al. (2023). [L'avenir de l'alimentation en Suisse. Guide des principaux leviers et axes politiques pour établir un système alimentaire durable](#). SDSN Suisse.

⁷ Bader et al. (2019). [Erkenntnisse aus der Transformationsforschung für die Umweltpolitik nutzbar machen: Hintergrundpapier im Auftrag des Bundesamts für Umwelt](#); Lilliestam, J., Patt, A. et Bersalli, G. (2022). [On the quality of emission reductions: observed effects of carbon pricing on investments, innovation, and operational shifts. A response to van den Bergh and Savin \(2021\)](#); Lilliestam, J., Patt, A. et Bersalli, G. (2021). [The effect of carbon pricing on technological change for full energy decarbonization: A review of empirical ex-post evidence](#).

2.2 Climat, énergie et biodiversité

2.2.1 Réduire les émissions de gaz à effet de serre et maîtriser les répercussions des changements climatiques

Indicateurs pour le monitoring des objectifs de la SDD 2030

Objectif	Indicateur	Etat et évolution observée	Qualification
 13.2 Emissions de gaz à effet de serre	Emissions de gaz à effet de serre	45,2 millions de tonnes eq. CO ₂ en 2021 à 61,8 % en adéquation au chemin théorique pour atteindre l'objectif 13.2 (diminution de 50 % par rapport à 1990 d'ici 2030 ⁸)	
 13.1 Risques liés au climat	Titre provisoire : Décès dus à des vagues de chaleur	Indicateur en développement	
 11.b Protection contre les dangers naturels	Dommages causés par des événements naturels	44,6 millions de francs de dommages en 2022 Pas de qualification possible en raison du caractère erratique du phénomène observé	
 13.3 Capacité à répondre au changement climatique	Appréciation des dangers liés aux changements climatiques	87,8 % de la population en 2019 Pas de qualification possible pour cet indicateur en raison d'une rupture de série temporelle	

Source : OFS – MONET 2030 (état des données en décembre 2023).

Estimation de la réalisation de l'objectif sur SDGital2030

Pour deux objectifs, on ne dispose d'aucune estimation de la part des services fédéraux. Cette situation est motivée par le fait que les discussions concernant les mesures de politique climatique jusqu'en 2030 n'ont pas été achevées suite au refus de la révision totale de la loi sur le CO₂ le 13 juin 2021 ([13.2](#)), ou par la formulation de l'objectif [13.3](#), qui rend la mesure malaisée. Alors que les services fédéraux estiment qu'il est réaliste de penser que l'objectif [13.1](#) sera atteint et même plutôt réaliste dans le cas de l'objectif [11.b](#), citant des projets et mesures prévus ou en cours, la plupart des actrices et acteurs externes – notamment des cantons et des communes – jugent que la réalisation de ces deux objectifs est plutôt irréaliste. Les raisons évoquées sont l'horizon temporel limité ([13.1](#)) ou les défis liés notamment à la coopération fédérale et intersectorielle ([11.b](#)).

Progress réalisés et défis à relever dans la mise en œuvre

En Suisse, malgré une baisse au cours des dernières décennies, la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) demeure difficile. L'objectif national de réduction pour 2020 fixé par la loi sur le CO₂ (-20 % par rapport au niveau de 1990) a été manqué de peu, et ce malgré les mesures liées à la pandémie de coronavirus, l'hiver doux et la possibilité de prendre en compte les prestations de puits de carbone des forêts et des produits en bois suisses. Le 13 juin 2021, le peuple a rejeté la révision totale de la loi sur le CO₂, qui visait à réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 50 % par rapport à 1990 d'ici à 2030. Par conséquent, une réglementation transitoire a été adoptée, qui prolonge l'objectif de réduction de 1,5 % par an par rapport à 1990 jusqu'en 2024 et poursuit les mesures qui, sans cette réglementation, auraient expiré fin 2021. Par rapport à la valeur cible de l'objectif 13.2 (-50 % d'ici à 2030 par rapport à la valeur de 1990), l'évolution observée pour la période 2008-2021 indique que si l'évolution

⁸ La qualification est basée sur la tendance linéaire entre 2008 et la dernière valeur disponible, 2008 marquant l'introduction de la taxe sur le CO₂.

future restait la même, la valeur cible ne serait atteinte qu'à 61,8 %. En 2021, cette évolution ne correspond pas suffisamment au chemin théoriquement nécessaire pour atteindre la cible⁹. En effet, en matière de réduction des émissions, plusieurs défis et difficultés doivent être relevés. Le secteur des transports (surtout) et le manque d'internalisation des coûts externes des émissions de GES constituent les principaux problèmes. En outre, bien que les technologies d'émission négative existent, elles ne sont pas encore testées ou suffisamment évoluées et ne suffiront pas à réduire les émissions de la Suisse, tant sur son territoire national qu'à l'étranger, dans un délai utile et nécessaire pour atteindre l'objectif de 1,5 degré fixé par l'Accord de Paris. Avec l'approbation de la loi sur le climat et l'innovation le 18 juin 2023, la Confédération doit désormais veiller à ce que le marché financier helvétique apporte effectivement une contribution à la réalisation de l'objectif climatique. Les résultats du test climatique 2022 montrent que le marché financier peut jouer un rôle important dans ce contexte, mais que des efforts supplémentaires sont requis au plus vite.

En ce qui concerne la maîtrise durable et coordonnée des répercussions des changements climatiques, le bilan est plus optimiste. La plupart des mesures du « [Plan d'action 2014-2019 – Adaptation aux changements climatiques en Suisse](#) » sont achevées ou en phase avancée et les efforts se poursuivent dans le plan d'action 2020-2025. Plusieurs projets ont en outre été mis en œuvre entre 2018 et 2023 dans le cadre de la phase 2 du [Programme pilote d'adaptation aux changements climatiques](#). Cela a permis, entre autres, de renforcer la coopération entre la Confédération, les cantons et les villes. Le bilan est plutôt positif également en matière de gestion intégrée des risques et de prévention de catastrophes. L'approche suisse de [gestion intégrée des risques](#) considère tout l'éventail de dangers et prend ainsi également en compte les menaces liées à la technique et à la société. Cet aspect essentiel est aussi mis en exergue dans le cadre du développement et de la mise à jour de l'[analyse nationale des risques « Catastrophes et situations d'urgence en Suisse »](#). Par ailleurs, en 2023, la [Stratégie nationale de protection des infrastructures critiques \(PIC\)](#) a également été mise à jour. Il reste toutefois des défis à relever : avec un risque croissant d'événements dommageables, il sera nécessaire à l'avenir de porter une plus grande attention à ces dangers dans le cadre de la gestion intégrale des risques. De la même manière, les risques induits et exacerbés par les changements climatiques requièrent une approche plus proactive en matière de dangers naturels, ce qui exige des bases de données et des informations complètes et à jour. Actuellement, cependant, des lacunes existent tant dans le système de surveillance que dans le système d'alerte (par exemple pour les risques d'incendie de forêt).

La Confédération s'engage en outre à sensibiliser au changement climatique et à promouvoir l'éducation en vue d'un développement durable (EDD). Cependant, des lacunes demeurent en matière d'information, de sensibilisation et de connaissances de la population sur les changements climatiques et sur les possibilités d'action dont elle dispose pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre et s'adapter à l'évolution du climat¹⁰.

Dans le cadre de la [Stratégie de coopération internationale 2021-2024](#), la Suisse continue de soutenir les pays partenaires dans la réduction des émissions de GES et la gestion des impacts du changement climatique. Elle renforce entre autres la résilience des systèmes alimentaires, l'accès aux énergies propres et l'efficacité énergétique ; elle promeut aussi la gestion durable des ressources et les méthodes de construction durables et écologiques, à faible émission de carbone. Les projets menés abordent le changement climatique, la biodiversité et la pauvreté de manière intégrée, et leur impact a été positif, en particulier celui des projets d'atténuation, qui ont un potentiel de transformation élevé. La Confédération soutient également les pays partenaires en matière de gestion des risques de catastrophes, grâce à une approche intégrée, et met à disposition ses expériences et son savoir-faire. La

⁹ Dans le cas d'un objectif chiffré et daté, l'adéquation avec le chemin théorique doit être d'au moins 97 % pour que l'évolution de l'indicateur puisse être qualifiée de positive. L'évolution est qualifiée d'indifférente si son adéquation avec le chemin théorique se situe entre 0 % et 97 % ; elle est négative si elle est inférieure à 0 %. L'introduction de l'annexe statistique fournit plus d'informations sur la méthode de qualification des indicateurs.

¹⁰ Conseil fédéral (2022). Mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable : Rapport national 2022 de la Suisse. Berne.

poursuite de tous ces efforts est primordiale, notamment en raison de l'augmentation des dangers naturels et des risques climatiques, qui affectent le plus les économies et les populations à faibles revenus.

2.2.2 Diminuer la consommation d'énergie, utiliser l'énergie plus efficacement et développer les énergies renouvelables

Indicateurs pour le monitoring des objectifs de la SDD 2030

Objectif	Indicateur	Etat et évolution observée	Qualification
 7.3 Consommation d'énergie	Consommation finale d'énergie par personne	80,6 gigajoules par personne en 2022 à 96,7 % en adéquation au chemin théorique pour atteindre l'objectif 7.3 (diminution de 43 % par rapport à 2000 d'ici 2035)	
 7.1 Approvisionnement énergétique	Dépendance énergétique	73,3 % de l'énergie brute importée en 2022 -16,7 % du solde importateur d'agents énergétiques et combustibles nucléaires depuis 2000	
	Consommation finale d'énergie par agent énergétique	45,4 % issu de produits pétroliers en 2022 -25,7 % depuis 2000	
 7.2 Energies renouvelables	Energies renouvelables	25,7 % de l'énergie consommée en 2022 +55,8 % depuis 2000	
	Production d'électricité à partir d'énergies renouvelables	Part de la production totale en 2022 : 48,2 % à partir de centrales hydrauliques, -2,6 % depuis 2000 ; 10,4 % à partir de nouvelles énergies renouvelables, à 50,9 % en adéquation au chemin théorique pour atteindre l'objectif 7.2 (17 000 GWh en 2035)	

Source : OFS – MONET 2030 (état des données en décembre 2023).

Estimation de la réalisation de l'objectif sur SDGital2030

Les services fédéraux, tout comme la majorité des actrices et acteurs externes, jugent qu'il est réaliste voire plutôt réaliste de penser que les objectifs vont être atteints pour ce sous-thème. Dans le même temps, plusieurs actrices et acteurs externes soulignent que des investissements importants et une forte volonté politique seront nécessaires pour réaliser les objectifs.

Progrès réalisés et défis à relever dans la mise en œuvre

Il est possible d'économiser l'énergie grâce à des mesures d'efficacité, comme l'a montré l'hiver 2022-2023. L'objectif consistant à réduire la consommation d'énergie, grâce notamment à une plus grande efficacité, est néanmoins difficile à atteindre. La consommation finale d'énergie par personne a reculé depuis 2000. Toutefois, l'évolution observée pour cet indicateur est qualifiée d'indifférente par rapport à l'objectif. L'objectif 7.3 de la SDD 2030 prévoit une réduction de 43 % de la consommation moyenne d'énergie par personne et par année par rapport à 2000 d'ici à 2035. L'évolution observée pour la période 2000-2022 – si elle restait constante à l'avenir – impliquerait que la valeur cible ne serait atteinte qu'à 96,7 %. En 2022, cela ne correspond pas à une adéquation suffisante avec le chemin théorique pour atteindre la cible¹¹. Des défis sont également identifiés dans le domaine des transports, où la consommation d'énergie est élevée et où le développement de la mobilité électrique et la répartition modale ne se sont pas encore pleinement établis. Il en va de même du secteur du bâtiment, où le taux de

¹¹ Dans le cas d'un objectif chiffré et daté, l'adéquation avec le chemin théorique doit être d'au moins 97 % pour que l'évolution de l'indicateur puisse être qualifiée de positive. L'évolution est qualifiée d'indifférente si son adéquation avec le chemin théorique se situe entre 0 % et 97 % ; elle est négative si elle est inférieure à 0 %. L'introduction de l'annexe statistique fournit plus d'informations sur la méthode de qualification des indicateurs.

rénovation est notamment deux fois moins élevé que nécessaire¹², l'investissement requis est considérable et on constate un manque général d'intérêt de la part des propriétaires. Dans ce contexte, la Confédération a par exemple déployé un [programme spécial limité aux années 2021 à 2025](#) pour promouvoir les rénovations énergétiques d'envergure (prêts sans intérêts aux maîtres d'ouvrage d'utilité publique). Dans le même but, de nombreuses mesures ont été mises en place pour encourager la rénovation des bâtiments et le remplacement des chauffages fossiles ou inefficaces. À titre d'exemples, on peut citer les mesures du [Programme bâtiments](#), le Conseil incitatif [Chauffez renouvelable](#) ou encore des [projets temporaires](#) de soutien aux communes, notamment pour promouvoir le développement de la mobilité électrique. Par ailleurs, la [loi sur le climat et l'innovation](#) (LCI), adoptée le 18 juin 2023, prévoit entre autres un programme incitatif pour le remplacement des chauffages fossiles ou à résistance électrique.

Le développement des énergies renouvelables est également confronté à des défis. Les autorisations pour de grandes installations sont difficiles à obtenir en raison notamment de conflits d'intérêts (entre protection et utilisation du territoire), et l'accueil très mitigé que la population réserve aux projets de production d'énergie renouvelable – tels que les parcs solaires ou éoliens – constitue aussi une difficulté. Les secteurs du bâtiment et des transports posent en outre problème, avec une utilisation élevée d'énergie fossile pour le chauffage (58 % des bâtiments en 2021) et d'hydrocarbures pour les véhicules. L'objectif 7.2 de la SDD 2030 vise une production indigène d'au moins 17 000 gigawattheures en 2035. L'évolution observée pour la période 2000-2022 – si elle restait constante à l'avenir – impliquerait que la valeur cible ne serait atteinte qu'à 50,9 %. En 2022, cela ne correspond pas à une adéquation suffisante avec le chemin théorique pour atteindre la cible¹³. Par ailleurs, le 29 septembre 2023, le Parlement a approuvé une valeur cible de 35 000 GWh dans le cadre de la loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables¹⁴. L'évolution des indicateurs MONET 2030 liés aux énergies renouvelables (objectif 7.2) est certes qualifiée de positive ou d'indifférente, alors que le [rapport](#) rédigé en 2022 dans le cadre du suivi de la Stratégie énergétique 2050 montre que les objectifs fixés pour 2020 en matière de production d'électricité renouvelable indigène ont été atteints. Ce rapport souligne cependant aussi que des mesures supplémentaires sont essentielles pour atteindre les objectifs énergétiques et climatiques suisses fixés pour 2050, notamment l'objectif de zéro émission nette. Par conséquent, le Conseil fédéral a anticipé l'introduction de plusieurs instruments, dans le cadre notamment de la loi relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables. C'est ainsi que l'on renforce les instruments d'encouragement de la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables, qui aideront au développement du photovoltaïque. Cela concerne non seulement les grandes installations photovoltaïques, en particulier sans consommation propre, mais également des installations axées sur le biogaz, la géothermie ou la force éolienne, ainsi que la petite hydraulique. De la même façon, diverses mesures ont été ou sont encore soumises à la discussion afin d'accélérer le développement des énergies renouvelables. C'est par exemple le cas avec les dispositions dites « Solarexpress », qui ont été adoptées rapidement à l'automne 2022 et par lesquelles la Confédération a décidé que des installations photovoltaïques pourraient être réalisées plus simplement en haute montagne et que des subventions seraient disponibles à cet effet. La loi urgente concernant l'accélération de projets de parcs éoliens avancés et de grands projets de centrales hydrauliques à accumulation en constitue un autre exemple. Par ailleurs, un [rapport de stratégie sur la promotion du développement et de l'utilisation de carburants d'aviation durables](#) a également été rédigé dans le cadre du plan d'action 2021-2023 de la SDD 2030 (mesure 5).

Les [Perspectives énergétiques 2050+](#) montrent par ailleurs comment l'approvisionnement énergétique de la Suisse peut devenir climatiquement neutre et être produit dans le pays d'ici à 2050 (scénario ZERO – base). Le besoin d'investissements pour un tel système augmenterait de 109 milliards de francs, mais permettrait de réaliser des économies au niveau des coûts de l'énergie à hauteur de 50 milliards de francs.

¹² INTERFACE (2022). Hemmnisse für energetische Gebäudesanierungen – Schlussbericht. Sur mandat de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), Lausanne.

¹³ Voir ci-dessus (objectif 7.3).

¹⁴ Art. 2 de la loi sur l'énergie ; FF 2023 2301.

2.2.3 Conserver, utiliser de manière durable, favoriser et restaurer la diversité biologique

Indicateurs pour le monitoring des objectifs de la SDD 2030

Objectif	Indicateur	Etat et évolution observée	Qualification
 15.5 Préservation des espèces indigènes	Diversité des biocénoses dans les prairies et les pâturages	Indice de 0 (biocénose uniforme) à 100 (biocénose variée) : plantes 59,0 , mousses 60,6 et mollusques 45,1 (moyenne 2017/2021) évolution générale négative des trois indices depuis 2001	
	Populations d'oiseaux nicheurs	94,5 points d'indice (1990=100) en 2022 -0,2 % depuis 1990	
 15.8 Biodiversité, services écosystémiques et espèces envahissantes	Espèces exotiques envahissantes	174 en 2020 +33,4 % depuis 2000	
 15.a Effets des incitations financières sur la biodiversité	Dépenses pour la biodiversité	628,8 millions de francs en 2022 +97,5 % depuis 2011	
 15.1 Protection des milieux naturels	Aires protégées nationales	6,7 % du territoire suisse protégé à l'échelon fédéral en 2022 +24,8 % depuis 2000	
 6.6 Cours et plans d'eau à l'état naturel	Structure des cours d'eau	24 % dans un état écomorphologique insatisfaisant (1998-2006) Pas de qualification possible en raison de l'absence de série temporelle	
 15.3 Protection des sols	Imperméabilisation du sol	5,0 % du territoire en 2018 +39,9 % depuis 1985	

Source : OFS – MONET 2030 (état des données en décembre 2023).

Estimation de la réalisation de l'objectif sur SDGital2030

Les services fédéraux jugent réaliste de penser que l'objectif [15.1](#) sera atteint et précisent dans leur motivation que la réalisation de cet objectif dépend de la qualité de la mise en œuvre de l'infrastructure écologique, qui repose quant à elle sur le travail des cantons. De nombreux cantons et communes, en revanche, pensent que l'objectif est plutôt irréaliste et mentionnent les faibles réserves de sol, les moyens financiers limités et le temps restreint qui reste à disposition. La plupart des actrices et acteurs externes jugent l'objectif [6.6](#) plutôt irréaliste, contrairement aux services fédéraux. Trois cantons le justifient par exemple en rappelant que la renaturation des eaux est un processus de longue haleine.

Progrès réalisés et défis à relever dans la mise en œuvre

Le bilan des efforts en faveur de la biodiversité est mitigé. La SDD 2030 fixe comme axe stratégique la préservation, l'utilisation durable, la promotion et la restauration de la diversité des espèces et de la diversité génétique. À cette fin, divers instruments existent et des mesures sont prises. La politique en matière de biodiversité est mise en œuvre avant tout au travers des bases légales adoptées dans ce domaine. La [Stratégie Biodiversité Suisse](#) (SBS) et notamment son plan d'action, dont les mesures et projets pilotes sont mis en œuvre entre 2017 et 2024, complètent l'application des bases légales. Pour s'attaquer à la question des incitations financières nuisibles à la biodiversité, l'administration fédérale évalue en outre, comme première étape, l'[impact sur la biodiversité de huit subventions](#) qui concernent l'agriculture, la sylviculture et la promotion économique. Le cas échéant, des propositions de réforme seront formulées d'ici à la fin 2024. La mise en œuvre de la [Stratégie de la Suisse relative aux espèces exotiques envahissantes](#) est également en cours. Enfin, le [contre-projet indirect](#) du Conseil fédéral à l'initiative populaire « Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (Initiative biodiversité) » est

l'exemple le plus récent des efforts consentis en faveur de la biodiversité : il combine la protection et la promotion de la biodiversité en visant à augmenter la qualité et la mise en réseau de surfaces de grande valeur écologique et proches de la nature, y compris en milieu urbain. En même temps, des défis et obstacles persistent : en particulier des problèmes posés par le changement climatique, la difficulté de résoudre les conflits entre objectifs de développement durable, à savoir les conflits avec d'autres formes d'utilisation des terres (urbanisation, agriculture, production d'électricité à partir de sources renouvelables, infrastructures de transport), la présence de nombreuses incitations financières nuisant à la biodiversité ou le manque de considération et de ressources (financières et humaines). Dans ces domaines, il existe dès lors un besoin important d'agir. Pour assurer la conservation à long terme de la biodiversité et des services écosystémiques, l'engagement de l'ensemble de la société en faveur d'une utilisation durable des ressources naturelles est requis, de même que des politiques cohérentes à tous les niveaux institutionnels.

Pour ce qui est de la mise en place d'une infrastructure écologique fonctionnelle, qui constitue par ailleurs un objectif de la SBS, plusieurs instruments sont en place ou en cours de développement. Dans le cadre des conventions-programmes conclues entre la Confédération et les cantons, ces derniers sont responsables de la planification de l'infrastructure écologique sur leur territoire. Des mesures issues d'autres secteurs y contribuent également. On en trouve dans la [Politique forestière](#) (objectifs et mesures pour la période 2021-2024), dans le rapport du Conseil fédéral « [Adaptation de la forêt aux changements climatiques](#) » (mesure 9 du plan d'action 2021-2023 de la SDD 2030) ou dans la [Conception « Paysage Suisse »](#). Cette dernière, qui constitue un instrument de planification de la Confédération, exige des politiques sectorielles aux niveaux fédéral et cantonal qu'elles contribuent à la mise en place de l'infrastructure écologique. Des instruments ont également été créés pour la préservation, la restauration et l'utilisation durable des sols, comme la [Stratégie Sol Suisse](#), le [Plan sectoriel des surfaces d'assolement \(SDA\)](#) remanié, sans oublier la création du [Centre de compétences sur les sols](#) et le début du travail de cartographie des sols suisses, qui fourniront les informations, données et bases manquantes pour la gestion durable des sols. Dans le cadre du plan d'action 2021-2023 de la SDD 2030 (mesure 6), on a également élaboré la [Stratégie Sous-sol Suisse](#), qui sert de base à l'élaboration d'un plan d'action pour la gestion durable et coordonnée du sous-sol. Enfin, des progrès sont constatés en matière de revitalisation de cours d'eau et de lacs, même si ce n'est qu'un début. La coordination avec l'aménagement du territoire ainsi que la pesée des intérêts entre utilisation (hydroélectricité) et protection de ces milieux restent toutefois un défi.

De manière générale, les différentes mesures prises ne suffisent actuellement pas pour arrêter la détérioration de la biodiversité et la perte de qualité environnementale. Bien que la part de la surface du territoire suisse consacrée à la préservation de la biodiversité ait augmenté, l'objectif fixé pour 2020 par la Convention sur la diversité biologique (CDB), soit au moins 17 % d'aires consacrées à la biodiversité, n'a pas été atteint (13,4 % du territoire suisse en 2022). C'est par ailleurs aussi ce qui ressort des deux rapports de l'OFEV publiés en mai 2023¹⁵. Le rapport de la société civile souligne également que davantage de ressources financières et humaines sont nécessaires pour pouvoir gérer efficacement la biodiversité, et donc la protéger.

Au niveau international, la Suisse a contribué à l'adoption, en décembre 2022, du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, qui met en place des conditions d'ensemble efficaces (objectifs et cibles mondiales, indicateurs, suivi et contrôle) dans le contexte de la Convention sur la diversité biologique (CDB). La Suisse s'engage pour une mise en œuvre effective du nouveau cadre par toutes les conventions relatives à la biodiversité. Elle lutte également pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes dans le cadre de la coopération internationale. Elle encourage par exemple l'agriculture durable grâce à une approche agroécologique et intègre davantage les pratiques novatrices durables axées sur la nature dans ses projets de protection du climat et d'adaptation au changement climatique.

¹⁵ Office fédéral de l'environnement OFEV et InfoSpecies (éd.) (2023). Espèces et milieux menacés en Suisse. Synthèse des listes rouges. Office fédéral de l'environnement, Berne ; Office fédéral de l'environnement OFEV (éd.) (2023). Biodiversité en Suisse – État et évolution. Office fédéral de l'environnement, Berne.

2.2.4 Conclusion intermédiaire tirée des analyses concernant le thème préférentiel « Climat, énergie et biodiversité »

Plusieurs défis restent à relever dans le domaine de la lutte contre le changement climatique et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. L'objectif de réduction des émissions pour 2020 n'a pas été entièrement atteint malgré diverses mesures. La solution transitoire mise en place suite au rejet de la révision totale de la loi sur le CO₂ évite certes un retour en arrière, mais repousse encore plus loin une réduction significative des émissions. Cette solution s'applique jusqu'à la fin 2024 : pour la suite, le Parlement examine actuellement une nouvelle révision de la loi sur le CO₂. Des défis subsistent en matière de sensibilisation de la population et des entreprises au changement climatique et à la manière d'y faire face, ainsi qu'en matière de gestion intégrée des risques, notamment en ce qui concerne les systèmes de surveillance et d'alerte, par exemple en cas de risque d'incendies de forêt.

En matière d'énergie, les indicateurs liés aux énergies renouvelables et à la sécurité de l'approvisionnement progressent dans la direction souhaitée, alors que l'évolution de la consommation finale d'énergie par personne est qualifiée d'indifférente. En même temps, malgré les chiffres positifs, des mesures supplémentaires et immédiates sont indispensables pour atteindre les objectifs énergétiques dans les délais impartis (p. ex. zéro émission nette d'ici à 2050), comme l'indique le rapport de monitoring de la Stratégie énergétique 2050 établi en 2022. Des efforts importants sont nécessaires notamment dans les secteurs des transports et du bâtiment, à la fois en termes de diminution de la consommation d'énergie et de recours aux énergies renouvelables.

En ce qui concerne la biodiversité, tant les indicateurs que la plupart des appréciations relatives à la réalisation des objectifs présentent un tableau peu positif. Des évolutions positives sont constatées en revanche pour ce qui est des indicateurs concernant les dépenses en faveur de la biodiversité. Des difficultés majeures sont posées notamment par les changements climatiques, les conflits d'utilisation du sol (urbanisation, agriculture, production d'électricité à partir de sources renouvelables, infrastructures de transport) ou les incitations financières dommageables à la biodiversité. Les chiffres et les appréciations concernant l'objectif relatif aux sols (15.3) sont également plutôt négatifs, mais dans le même temps des prémices de structures ont été créées et de premières mesures sont en cours. Les efforts visant à conserver, utiliser durablement et favoriser la biodiversité doivent ainsi être poursuivis et intensifiés.

L'analyse qualitative montre clairement que le développement durable dans les domaines du climat, de l'énergie et de la biodiversité est déterminé en grande partie par d'autres instruments que la SDD 2030 (loi sur le CO₂, loi sur la protection de la nature et du paysage, ou loi sur l'énergie, p. ex.). De plus, le thème de la biodiversité figure beaucoup moins au cœur de l'attention politique que l'énergie et le climat. La ligne directrice établie par le Conseil fédéral qui prescrit de prendre en compte de manière équilibrée les trois dimensions cibles – efficacité économique, solidarité sociale et responsabilité écologique – n'a pas encore été intégrée à toutes les politiques sectorielles.

2.3 Égalité des chances et cohésion sociale

2.3.1 Encourager l'autodétermination de chacune et chacun

Indicateurs pour le monitoring des objectifs de la SDD 2030

Objectif	Indicateur	Etat et évolution observée	Qualification
 1.2 Pauvreté	Taux de pauvreté	8,7 % en 2021 +22,5 % depuis 2014	
 3.8 Soins de santé et prévention	Renoncement à des soins médicaux nécessaires pour des raisons financières	5,1 % de la population à risque de pauvreté en 2021 Pas de modification notable depuis 2015	
 11.1 Logements abordables	Coûts du logement	33,7 % du budget des ménages pour les 20 % les plus pauvres, 10 % pour les 20 % les plus riches pour la période 2015/17 Pas de modification notable depuis 2006/08	
 4.3 Accès à la formation	Personnel enseignant des hautes écoles	28,4 % dans les HEU et 33,9 % dans les HES/HEP sont des femmes en 2022 resp. +31,6 % dans les HEU et +7,4 % dans les HES/HEP depuis 2013	

Source : OFS – MONET 2030 (état des données en décembre 2023).

Estimation de la réalisation de l'objectif sur SDGital2030

Pour l'objectif [1.2](#), les estimations des actrices et acteurs externes sont très variées, certains de ces derniers faisant remarquer que l'objectif n'est pas quantifié. Dans le cas de l'objectif [3.8](#), les services fédéraux évoquent des décisions politiques en suspens qui rendent difficile une évaluation univoque. Ces services et certains acteurs et actrices externes jugent en outre plutôt irréaliste de penser que l'objectif [11.1](#) sera atteint. La plupart d'entre eux motivent leur avis par le fait qu'on rencontre déjà de grandes difficultés lorsqu'il s'agit de mettre à disposition des logements bon marché. Quant aux actrices et acteurs qui considèrent que la réalisation de l'objectif est réaliste, plutôt réaliste ou très réaliste, ils font remarquer que la formulation de celui-ci n'est guère ambitieuse.

Progrès réalisés et défis à relever dans la mise en œuvre

Dans le cadre de la Plateforme nationale contre la pauvreté 2019-2024, la Confédération poursuit son engagement pour la prévention de la pauvreté, en soutien aux cantons, notamment dans les domaines de la transition des jeunes vers le marché du travail et de la qualification des adultes. Le nouveau [monitoring national de la pauvreté](#) permettra de disposer de données fiables essentielles. Divers instruments, aux différents niveaux de l'État, contribuent à promouvoir l'égalité des chances dans la petite enfance ou parmi les jeunes, par exemple les aides financières fondées sur la loi fédérale sur l'encouragement des activités extrascolaires. Le grand défi demeure de réussir à inverser la tendance à la hausse du taux de pauvreté.

La petite enfance est un champ d'action important pour le Conseil fédéral et les cantons, mais la collaboration et la coordination entre les secteurs public et privé restent un défi, tout comme l'accès pour les enfants défavorisés. Dans le domaine de l'éducation, la réduction des inégalités entre les sexes, la hausse du niveau de formation et le succès de l'initiative Formation professionnelle 2030 constituent des avancées notables. Le système de formation dual est axé sur les besoins du marché du travail et contribue ainsi à l'intégration des jeunes et des adultes dans la vie professionnelle. Durant la période FRI 2021–2024, dans le domaine de la formation, [de nombreuses activités centrées sur l'égalité des chances](#) sont mises en œuvre. Certains défis persistent toutefois, notamment en ce qui concerne l'accès à la formation continue pour les personnes peu qualifiées, la mobilité sociale ou la reconnaissance de l'équivalence des filières de formation générales et professionnelles.

Plusieurs avancées ont eu lieu en ce qui concerne la santé et l'accès aux soins. En font notamment partie la Stratégie Santé 2030 avec ses nouvelles priorités, la modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie pour le renforcement de la qualité et l'économicité, le programme de maîtrise des coûts de la santé ou l'adaptation de la structure tarifaire TARMED pour le décompte des prestations médicales ambulatoires dans les cabinets médicaux et dans les hôpitaux. Les données disponibles montrent qu'on n'est pas parvenu à réduire de manière déterminante la part de la population qui a renoncé à des prestations médicales ou dentaires pour des motifs financiers. La pandémie de COVID-19 a absorbé de nombreuses ressources, mais elle a aussi permis de tirer des enseignements et de réorganiser efficacement la coopération intersectorielle. Enfin, s'attaquer aux effets du changement climatique sur la santé et prévenir les risques environnementaux pour la santé (p. ex. pollution environnementale et sonore) est l'un des domaines dans lesquels des interventions sont requises.

En ce qui concerne l'offre de logements appropriés, le Conseil fédéral a augmenté le crédit-cadre pour la construction de logements d'utilité publique. Malgré cela, l'offre de logements abordables en ville et dans plusieurs zones touristiques reste insuffisante. Ce problème s'est encore aggravé en 2022 en raison de la pandémie, de la guerre en Ukraine, de la hausse des taux d'intérêt et du repli des activités de construction. La création d'aires d'accueil pour les gens du voyage reste également difficile.

La Suisse s'engage pour encourager l'autodétermination des personnes au niveau international également, où elle entend d'ailleurs mettre davantage l'accent sur la mobilisation de ressources privées. Elle soutient la collecte et l'analyse de données essentielles qui sans cela ne seraient pas disponibles pour la planification des actions de réduction de la pauvreté, ainsi que pour le monitoring de celle-ci au sein des pays partenaires dans le cadre de la coopération internationale. Elle aide au renforcement des systèmes de santé selon les [priorités de sa politique extérieure en matière de santé](#) et a intensifié son soutien au renforcement des systèmes éducatifs (gouvernance, qualité, accès). Les progrès dans la réalisation de ces objectifs ont été ralentis par la pandémie, mais la Suisse a su réorienter son engagement en conséquence.

2.3.2 Assurer la cohésion sociale

Indicateurs pour le monitoring des objectifs de la SDD 2030

Objectif	Indicateur	Etat et évolution observée	Qualification
 10.3 Discrimination	Victimes de discriminations	26,6 % de la population s'estimait discriminée en 2022 +23,8 % depuis 2016	
 8.5 (a) Intégration des personnes en situation de handicap	Participation des personnes handicapées au marché du travail	42,2 % ont un emploi en 2021 Pas de modification notable depuis 2014	
 10.7 Migration et intégration	Taux de pauvreté selon le statut migratoire	11,4 % de la population issue de la migration, 7,0 % de la population non issue de la migration en 2021 Écart entre les deux groupes : +96,9 % depuis 2014	
	Taux de chômage selon le statut migratoire	6,7 % de la population issue de la migration, 2,5 % de la population non issue de la migration en 2022 Écart entre les deux groupes : pas de modification notable entre 2012 et 2020 (rupture de série temporelle en 2021)	
	Taux de première certification du degré secondaire II	93,1 % des Suisses et 82,8 % des étrangers en 2021 Écart entre les deux groupes : -51,4 % depuis 2015	

	1.3	Sécurité sociale	Dépenses totales pour la protection sociale	27,0 % du PIB en 2022 Pas de qualification possible car il n'est pas possible de déterminer ce que serait l'évolution souhaitable	
	10.2	Participation à la vie sociale et politique	Titre provisoire : Participation à des activités politiques et citoyennes	Indicateur en développement	
	11.a	Diversité et disparités des territoires	Titre provisoire : Disparités régionales	Indicateur en développement	

Source : OFS – MONET 2030 (état des données en décembre 2023).

Estimation de la réalisation de l'objectif sur SDGital2030

Pour de nombreux objectifs de ce sous-thème, l'évaluation de leur réalisation varie fortement d'un acteur à l'autre. Les estimations fournies par les services fédéraux renvoient en particulier aux instruments existants et travaux en cours (objectifs [10.2](#), [10.7](#), [11.a](#) et [1.3](#)), ainsi qu'aux grands défis qui restent à relever en matière de discriminations.

Progrès réalisés et défis à relever dans la mise en œuvre

La Confédération a fait certains progrès dans la lutte contre les discriminations, par exemple avec la légalisation du mariage homosexuel ou la prise en compte des discriminations fondées sur l'orientation sexuelle dans le code pénal. Simultanément, comme le soulignent aussi des actrices et acteurs de la société civile et des cantons¹⁶, l'accès au système judiciaire reste limité par les coûts élevés, et l'égalité des personnes non binaires ainsi que la protection des victimes de discriminations multiples demeurent difficiles à assurer. Des améliorations quant aux frais de justice ont toutefois été apportées avec la [révision du code de procédure civile](#) adoptée en mars 2023, et le [changement de sexe](#) à l'état civil a été sensiblement simplifié. Des travaux de fond ont en outre été menés afin d'améliorer les données disponibles sur les discriminations dont sont victimes les personnes LGBTI¹⁷ (mesure 14 du plan d'action 2021-2023 relatif à la SDD 2030). Des progrès ont aussi été accomplis dans le domaine de la participation à la vie politique, mais il reste des défis en matière de participation numérique ou d'inclusion des personnes en situation de handicap. Une [institution indépendante consacrée aux droits de l'homme](#) a aussi été créée afin de promouvoir le respect de ces droits en Suisse (mesure 11 du plan d'action 2021-2023 relatif à la SDD 2030). Commandée par le Service de lutte contre le racisme (SG DFI) et publiée en décembre 2022, une étude de base du Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population (SFM) fournit pour la première fois une [vue d'ensemble du racisme structurel](#) dans divers domaines de vie¹⁸. Des indices de discrimination structurelle et institutionnelle ont été identifiés en particulier dans les domaines « travail », « logement », « autorités » et « naturalisation », mais aussi en partie dans les assurances sociales, la police et la justice. D'autres domaines de vie demeurent moins bien étudiés. L'étude fournit des informations importantes pour favoriser une meilleure compréhension du racisme structurel et porter un regard critique sur les structures et institutions lors de la mise au point de futures mesures.

La mise en œuvre de l'encouragement de l'intégration passe principalement par les Programmes d'intégration cantonaux (PIC), qui se fondent sur des objectifs stratégiques convenus par la Confédération et les cantons. Les PIC contiennent des composantes essentielles de l'encouragement de l'intégration : lutte contre la discrimination et suppression des obstacles structurels et individuels – en premier

¹⁶ [SDGital2030 > Acteurs > Plattform Agenda 2030 > Target10.3](#), [SDGital2030 > Acteurs > Kanton Zürich > Target10.3](#)

¹⁷ [Rapport en réponse au postulat Reynard 16.3961, rapport donnant suite au postulat 19.3064 Marti, complément aux statistiques de criminalité de la police.](#)

¹⁸ Définition : On entend par racisme structurel un mécanisme de discrimination ou d'exclusion de groupes racisés qui plonge ses racines dans notre société et se manifeste par des valeurs, des actes et des représentations normatives qui se sont développées au cours de l'histoire. Ce phénomène, qui traverse la société, les institutions et les entreprises, passe souvent inaperçu : les individus, n'y voyant rien d'« anormal », ne le remettent pas en question. Le racisme structurel tend à reproduire les inégalités existantes.¹⁹ Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) (2020). [Schweizer Familien in der Covid-19-Pandemie](#), Commission fédérale pour les questions féminines CFQF (2022). [Genderspezifische Effekte der staatlichen Massnahmen zur Bekämpfung des Coronavirus Covid-19.](#)

lieu pour les personnes migrantes, y compris les personnes vulnérables – et accès amélioré au travail, à la formation, au logement, aux loisirs et à d'autres domaines de vie. Une évaluation des PIC est en cours.

Afin de résoudre des lacunes relatives aux personnes issues du domaine de l'asile, le gouvernement et les cantons ont lancé en 2019 l'Agenda Intégration Suisse (AIS). Malgré les difficultés rencontrées (financement, coordination entre services cantonaux, rôle des employeurs, diversité des profils et des aptitudes), l'AIS représente une opportunité à saisir. Les objectifs convenus entre la Confédération et les cantons garantissent un conseil compétent aux personnes victimes de discrimination et soutiennent l'amélioration de la protection contre la discrimination, y compris la discrimination structurelle au sein des institutions.

S'agissant de la protection accordée aux personnes qui en ont besoin et aux réfugiés, quelque 70 000 Ukrainiennes et Ukrainiens ont pu être accueillis en Suisse avec une procédure rapide. Dans le même temps, le flux de réfugiés venus d'autres régions du monde n'a cessé de croître.

Pour assurer l'égalité entre régions en matière de service public et de prestations diverses, ainsi qu'un développement territorial cohérent, des initiatives proposent déjà des démarches innovantes dans le cadre de la [politique des agglomérations](#) et de la [politique pour les espaces ruraux et les régions de montagne](#), ainsi qu'en lien avec des instruments tels que les [Projets-modèles pour un développement territorial durable](#), le [Programme en faveur du trafic d'agglomération](#) ou le [Projet de territoire Suisse](#). Malgré ces efforts, la coopération entre espaces fonctionnels et la coordination intersectorielle restent globalement un défi. Le danger de voir les régions de Suisse connaître des évolutions divergentes constitue toujours un risque pour la cohésion sociale dans le pays.

Des difficultés se présentent aussi en ce qui concerne le [système de prévoyance](#) : une réforme doit certes consolider les assurances sociales, mais le défi de la stabilité et de la résilience financière du système demeure, dans un contexte de vieillissement de la population.

En matière de politique extérieure, la Suisse travaille sur les opportunités et défis liés à la migration. Elle s'engage aux niveaux multilatéral et bilatéral pour la protection des droits humains dans le contexte des mouvements migratoires mixtes et pour une gouvernance de la migration basée sur les droits humains. Elle contribue ainsi à ce qu'on étudie l'influence des nouvelles technologies sur les droits humains aux frontières, pour ensuite élaborer des recommandations et des normes.

Dans le cadre de la coopération internationale (CI), la Suisse soutient certains pays partenaires pour la mise en place de systèmes nationaux d'assurance sociale, qui sont considérés comme un instrument essentiel pour réduire la pauvreté et renforcer la capacité à résister aux crises. Une approche fondée sur les droits humains et sur le principe consistant à « ne laisser personne de côté » accompagne la CI, afin de réduire les inégalités et les discriminations et d'intégrer les groupes sociaux marginalisés. Avec les programmes de développement économique bilatéraux et régionaux, la Suisse vise à favoriser le développement économique dans les pays partenaires et à soutenir les espaces fonctionnels, afin de permettre les investissements, et ainsi de favoriser l'emploi et d'améliorer les conditions de vie.

Dans de nombreux contextes, sur le plan international, la Suisse a fourni une contribution à la résolution pacifique de conflits armés, notamment en Syrie ou en Colombie. Elle a apporté son aide à la tenue d'élections nationales pacifiques en soutenant des initiatives de prévention de la violence, par exemple des codes de comportement pour les candidats, candidates et partis politiques. La Suisse a en outre encouragé le [respect des droits humains](#) et soutenu les personnes qui défendent ces droits. Elle s'est aussi engagée pour la protection des personnes en fuite et des individus affectés par les conflits armés. Ces contributions ont été fournies grâce à des projets, au dialogue avec des États et à la participation à des organes internationaux, par exemple à l'ONU. En parallèle, la Confédération a élaboré sa [Stratégie de maîtrise des armements et de désarmement 2022-2025](#). Le DFAE et le DDPS ont en outre publié le [plan d'action 2023-2026 pour le déminage humanitaire](#). La promotion d'une paix durable et la protection de la population civile dans les conflits armés constituent aussi une priorité de la Suisse pendant son mandat au Conseil de sécurité de l'ONU en 2023-2024. Les conditions politiques imprévisibles dans divers contextes restent une source de préoccupation : elles accroissent les risques

de violence et d'actes extrémistes violents. De plus, les conflits armés sont en recrudescence, durent plus longtemps et impliquent un nombre croissant de belligérants. Il devient ainsi plus complexe de trouver des solutions.

2.3.3 Assurer l'égalité effective entre les femmes et les hommes

Indicateurs pour le monitoring des objectifs de la SDD 2030

Objectif	Indicateur	Etat et évolution observée	Qualification
 5.1 Egalité entre femmes et hommes	Disparités salariales selon le sexe	13,8 % d'écart entre femmes et hommes en 2020 (secteur privé) - 35,8 % depuis 2000	
 5.4 Partage du travail rémunéré, familial et domestique	Charge totale de l'activité prof. et du travail domestique	3/5 du travail domestique assumés par les femmes en 2020 L'écart entre les sexes se réduit depuis 2010	
 8.5 (b) Indépendance économique pour les femmes et les hommes	Taux d'activité professionnelle des femmes	60,7 % en 2023 +9,0 % depuis 2010	
 8.5 (b) Indépendance économique pour les femmes et les hommes	Disparités salariales selon le sexe	13,8 % d'écart entre femmes et hommes en 2020 (secteur privé) - 35,8 % depuis 2000	
 5.5 Participation des femmes	Part de femmes au Conseil national et dans les parlements cantonaux	38,5 % de femmes au Conseil national et 33,5 % dans les parlements cantonaux en 2023 resp. +63,8 % et +38,6 % depuis 1999	
 5.5 Participation des femmes	Situation professionnelle selon le sexe	21,6 % de femmes et 35,8 % d'hommes cadres parmi les salariés en 2022 écart entre les deux sexes : -10,8 % sur la période 2011-2020 (rupture de série temporelle en 2021)	
 5.2 Violence contre les femmes et violence domestique	Violence domestique	118 victimes de violence physique grave dont 74 femmes en 2022 En raison du nombre relativement restreint de cas et de la forte variabilité l'indicateur ne peut pas être qualifié	

Source : OFS – MONET 2030 (état des données en décembre 2023).

Estimation de la réalisation de l'objectif sur SDGital2030

Alors que les services fédéraux, pour ce thème, jugent réaliste ou plutôt réaliste de penser que les objectifs vont être atteints, la majorité des actrices et acteurs externes considèrent cela comme plutôt irréaliste, en mentionnant notamment que les indicateurs évoluent certes dans la bonne direction, mais trop lentement pour que les objectifs soient réalisés d'ici à 2030.

Progrès réalisés et défis à relever dans la mise en œuvre

L'indépendance économique, l'égalité salariale, l'équilibre travail-famille et le partage des tâches ménagères et du travail de prise en charge sont un défi réel et considérable. La [Stratégie Égalité 2030](#), adoptée en avril 2021, est un instrument qui permet de promouvoir activement l'égalité entre hommes et femmes. Elle comprend les quatre champs d'action suivants : vie professionnelle et publique ; conciliation et famille ; violence de genre ; discrimination. Afin de renforcer l'autonomie économique des femmes, un cadre général approprié doit être mis en place pour la conciliation des vies privée, familiale et professionnelle, ainsi que pour une répartition équilibrée du travail rémunéré et du travail familial et domestique non rémunéré. La hausse de la proportion d'hommes travaillant à temps partiel et la popularisation d'autres formes de travail flexible contribuent encore à l'amélioration de la situation dans

ce domaine, tout comme les offres modernes de prise en charge extrafamiliale pour les enfants. Dans ce contexte, il faut aussi mentionner l'entrée en vigueur de la [loi fédérale sur l'amélioration de la conciliation entre activité professionnelle et prise en charge de proches](#), ainsi que les nouvelles [aides fédérales pour l'accueil extrafamilial](#) et le [congé paternité](#). En matière de politique fiscale, l'introduction de l'imposition individuelle peut créer des incitations positives pour des partenariats égalitaires avec une répartition équilibrée du travail rémunéré, du travail familial et du travail domestique. La consultation sur l'imposition individuelle s'est achevée le 16 mars 2023. D'autres développements notables peuvent être mentionnés : [l'obligation d'effectuer une analyse de l'égalité salariale](#) ; le [renforcement de la Charte pour l'égalité salariale](#) ; les avancées dans la promotion d'une représentation adéquate dans les organes de décision et de direction, avec l'introduction de [seuils pour la représentation des sexes](#) pour les grandes entreprises ainsi que dans les [entreprises proches de la Confédération](#). Le même constat peut être fait pour ce qui est du sexisme, de la violence et des stéréotypes : la Confédération a adopté une série de mesures et instruments pour y faire face, notamment l'élaboration d'une [feuille de route sur la violence domestique](#) avec les cantons (y compris son addendum sur la violence sexuelle), l'adoption du [plan national pour la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul](#) et [l'amélioration du cadre légal pour la protection des victimes de violence](#). Comme l'ont aussi souligné des actrices et acteurs externes, notamment dans le Rapport alternatif de la société civile sur la mise en œuvre de la Convention internationale contre la discrimination des femmes (CEDEF), la présence de stéréotypes de genre défavorisant les femmes reste pourtant un grand défi. S'y sont ajoutées les mesures prises durant la pandémie de COVID-19, qui ont probablement renforcé les inégalités existantes entre les sexes¹⁹. À ce sujet, toutefois, on manque de données dans de nombreux domaines. De manière générale, les objectifs d'égalité entre hommes et femmes n'ont pas encore été atteints, en particulier dans les domaines de l'égalité salariale, de la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale, ainsi que de la violence fondée sur le genre, qui constituent tous des champs d'action essentiels de la Stratégie Égalité 2030. En revanche, ce large éventail de mesures devrait montrer ses effets à moyen terme.

Au niveau international aussi, la Suisse vise à promouvoir l'égalité matérielle entre les femmes et les hommes par le financement d'organisations et de programmes. Dans l'ensemble les résultats sont mitigés. Une tendance positive est visible dans l'autonomisation économique des femmes, en continu, surtout en ce qui concerne des emplois plus nombreux et de meilleure qualité. En revanche, les résultats restent mitigés en ce qui concerne l'accès aux services de qualité pour les victimes de violence, et les efforts visant à accroître la participation politique des femmes ont moins de succès. Les femmes issues de groupes de population défavorisés en profitent généralement nettement moins. De manière générale, l'existence de rôles sexuels stéréotypés, de normes sociales et de préjugés qui désavantagent les femmes est un défi majeur qui compromet les progrès dans de nombreux domaines. L'engagement de la Suisse s'insère également dans le cadre du Plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 « Femmes, paix et sécurité » de l'ONU.

Par ailleurs, les droits des femmes et l'égalité des genres sont une priorité de la politique extérieure de la Suisse. Par ses engagements multilatéraux et bilatéraux, la Suisse travaille en priorité sur la violence sexuelle et basée sur le genre, la participation des femmes à la vie publique, politique et économique, et la protection des droits dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive. Toutefois, la Suisse est fortement préoccupée par les reculs des droits des femmes observés dans de nombreux pays ces dernières années. On peut notamment citer la résiliation de la Convention d'Istanbul, des lois rétrogrades dans le domaine de la violence domestique, des attaques contre la participation des femmes à la vie publique et politique, ainsi que des reculs dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive. La Suisse observe également une remise en question croissante du langage convenu au niveau international dans le domaine des droits des femmes et de l'égalité des genres dans les forums

¹⁹ Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) (2020). [Schweizer Familien in der Covid-19-Pandemie](#), Commission fédérale pour les questions féminines CFQF (2022). [Genderspezifische Effekte der staatlichen Massnahmen zur Bekämpfung des Coronavirus Covid-19](#).

multilatéraux, notamment au sein de la Commission de la condition de la femme (CSW) et de la Troisième Commission de l'Assemblée générale de l'ONU. Elle s'engage donc activement pour renforcer le cadre légal international relatif aux droits des femmes et protéger les standards existants.

2.3.4 Conclusion intermédiaire tirée des analyses concernant le thème préférentiel « Égalité des chances et cohésion sociale »

Dans le domaine de l'égalité des chances, des défis importants doivent encore être relevés, en ce qui concerne notamment le taux de pauvreté, la part de la population qui renonce à des traitements médicaux ou dentaires pour des motifs financiers, ou encore l'offre de logements abordables dans les zones urbaines et dans plusieurs régions touristiques. Le système de formation suisse offre déjà de bons fondements pour une société dans laquelle l'égalité des chances prévaut, même si certaines problématiques subsistent, en lien par exemple avec la mobilité sociale ou la migration.

Des efforts doivent encore être consentis en faveur de la cohésion sociale, afin de réduire les discriminations et les inégalités, de promouvoir la cohésion de la société en tenant compte de la diversité et des disparités sociales et territoriales, et d'assurer la solidarité entre les générations.

Dans le domaine de l'égalité juridique et effective entre les femmes et les hommes, les indicateurs évoluent certes dans la bonne direction, mais l'égalité reste un défi, en particulier en ce qui concerne la conciliation de la vie professionnelle et de la famille, l'égalité salariale et la lutte contre la violence de genre.

L'analyse qualitative constate qu'il est important, pour le thème de l'égalité des chances et de la cohésion sociale, de privilégier une approche interdisciplinaire, d'inclure de nombreux acteurs et actrices et de donner à tous les groupes de population l'impression de participer et d'avoir son mot à dire. Les thèmes tels que le racisme et la diversité sexuelle constituent des sujets pertinents pour la société, ils doivent faire l'objet d'une attention accrue grâce à une approche intersectionnelle, afin que les discriminations spécifiques concernées soient perçues correctement et puissent être combattues à l'aide des mesures adéquates. Ce n'est qu'ainsi que l'égalité des chances et la cohésion sociale peuvent être effectivement garanties. La Confédération peut jouer un rôle de pionnière dans ce domaine, en soutenant des travaux de recherche et des études ciblés.

2.4 Les moteurs du développement durable

Un processus de transformation complet ne peut être mis en œuvre que grâce à l'engagement conjoint de l'économie, de la société et de la politique. La SDD 2030 identifie les groupes d'acteurs suivants comme moteurs particulièrement importants pour le développement durable : la société civile, l'économie, le marché financier, ainsi que la formation, la recherche et l'innovation. Ceux-ci jouent un rôle crucial dans la mise en œuvre de la SDD 2030 et peuvent faire progresser la réalisation des objectifs grâce à leurs activités. Les chapitres ci-après cherchent en particulier à montrer dans quelle mesure la Confédération parvient à créer un cadre général approprié pour ces moteurs du développement durable et à les soutenir dans leurs rôles. Il convient de garder à l'esprit que si les groupes d'acteurs « société civile », « économie », « marché financier » et « formation, recherche et innovation » sont traités ici de manière globale, ils ne constituent pas pour autant des groupes homogènes.

2.4.1 La société civile comme moteur

La Confédération crée le cadre général requis pour que la société civile puisse apporter sa contribution au développement durable. Ce cadre inclut aussi bien l'implication dans la formation de l'opinion publique que la promotion des activités associatives et bénévoles, ou encore les processus démocratiques participatifs.

Afin de simplifier l'accès et la participation aux procédures de consultation, la Confédération s'efforce de numériser celles-ci. Lors de la préparation de l'état des lieux 2018-2022 de la mise en œuvre de l'Agenda 2030, les cantons, les villes, les communes et les organisations issues de l'économie, des sciences et de la société civile ont aussi été invités à participer par l'intermédiaire de la plateforme numérique SDGital2030 et à compléter les informations qui s'y trouvent.

La Confédération encourage la participation des citoyennes et des citoyens à la politique fédérale. L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) et l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) ont par exemple mandaté trois organisations de la société civile pour favoriser le dialogue sur la transformation des systèmes alimentaires. La première Assemblée citoyenne pour une politique alimentaire de Suisse a été organisée en 2022. Des personnes de tout le pays – avec une grande variété d'expériences de vie et d'opinions – se sont réunies afin de réfléchir à une politique alimentaire helvétique durable pour 2030. L'Assemblée citoyenne a remis 126 recommandations au Conseil fédéral et aux parlementaires fédéraux.

La Confédération soutient également la promotion de la société civile dans un contexte international. De nombreuses ONG suisses perçoivent des contributions de la Direction du développement et de la coopération (DDC) pour leurs programmes internationaux afin que les ODD soient atteints. Ces programmes sont mis en œuvre par les ONG suisses sur place, en étroite coopération avec la société civile et en faveur de celle-ci. Dans ce contexte, les thématiques telles que le développement durable, le renforcement de la société civile ou les partenariats reposant sur une large base sont très actuelles et très importantes.

Une des conditions fondamentales pour que la société civile puisse jouer son rôle essentiel est qu'il existe un espace sûr dans lequel les opinions puissent s'exprimer librement, que l'accessibilité soit garantie à toutes les personnes et que l'on dispose des traductions requises (également en langue des signes), sans oublier un éventuel soutien financier, afin que la participation soit vraiment possible pour tous les groupes concernés.

2.4.2 L'économie comme moteur

Dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030, l'économie joue un rôle crucial, pour lequel la Confédération aménage un cadre général approprié dans différents domaines. L'utilisation parcimonieuse des ressources naturelles reste déterminante pour toutes les entreprises dans les marchés concurrentiels, qu'il s'agisse de dégager des bénéfices ou de subsister sur le long terme. L'efficacité des ressources dans la production de biens est élevée en Suisse en comparaison internationale et ne cesse de s'améliorer. Il reste toutefois des défis à relever, comme l'indique notamment le fait que la Suisse a raté

de peu son objectif climatique pour 2020. L'industrie est le seul secteur à avoir atteint son objectif, contrairement aux transports ou au secteur du bâtiment. Une grande partie des atteintes à l'environnement se produisent toutefois en dehors de la Suisse, le long de la chaîne d'approvisionnement. Par ailleurs, pour mettre à disposition des possibilités de formation et des emplois adéquats et sûrs, il est important que les entreprises disposent d'une bonne santé économique. Pour cela, elles ont toutefois besoin d'un cadre général avantageux, garantissant la sécurité du droit, avec une politique de croissance durable axée sur le long terme : cela permet de produire les incitations adéquates sur le marché et d'assurer durablement les bases de subsistance, tant en Suisse que sur le plan international. Publiée le 16 février 2022, la [vue d'ensemble du Conseil fédéral sur le renforcement de la place économique suisse](#) fournit un aperçu des mesures prises par le gouvernement pour améliorer les conditions économiques générales et présente également les défis auxquels est confrontée l'économie nationale.

En fait aussi partie le démantèlement des obstacles réglementaires, techniques et organisationnels – voire socioculturels – qui empêchent une utilisation efficace des ressources et la transition vers une économie circulaire. Le Conseil fédéral a notamment identifié [des potentiels d'amélioration dans l'économie de la construction et l'économie alimentaire](#). La vérité des coûts et un environnement de marché concurrentiel respectant les standards sociaux et environnementaux sont indispensables pour transformer l'économie de manière à la rendre durable. La taxe sur le CO₂ et le système de négoce des émissions dans le domaine climatique y contribuent, tout comme la suppression des droits de douane sur les produits industriels dès 2024 ou la révision partielle du droit des cartels. De plus, avec la loi fédérale sur l'allègement des coûts de la réglementation pour les entreprises, le législateur a adopté des mesures ciblées pour alléger les charges administratives et étendre la numérisation des prestations des autorités. Malgré tout, l'impact négatif des biens et services sur l'environnement continue à ne pas être entièrement pris en compte dans les prix. Cela réduit les incitations faites aux entreprises de s'engager encore plus en faveur de l'efficacité des ressources, de l'innovation en matière de procédés et du développement de produits écologiques, et diminue l'attrait de ces derniers pour les consommateurs et consommatrices. À côté des mesures portant sur les prix, d'autres instruments sont utilisés de diverses manières pour contribuer à la réalisation des objectifs de la SDD 2030. On peut citer les instruments d'encouragement, les programmes de recherche et les plans d'action relatifs à la responsabilité sociétale des entreprises (plans d'action RSE). Cela permet aux entreprises de faire progresser plus fortement la transformation menant à une économie durable. Dans le cadre du Plan d'action national relatif aux entreprises et aux droits de l'homme 2020-2023, la Confédération propose des formations et des outils aux entreprises qui introduisent un devoir de diligence dans ce domaine. Les travaux de mise en œuvre de ce plan d'action ont permis de [constater](#) que les entreprises helvétiques appliquent certes certaines mesures liées au devoir de diligence, mais que la majorité d'entre elles ne le font guère systématiquement, si bien que d'autres mesures de soutien restent nécessaires. Un nombre croissant d'entreprises s'intéressent aux chaînes d'approvisionnement décarbonées et aux solutions de l'économie circulaire en raison des exigences légales ou des nouveaux besoins des clients, mais aussi de manière volontaire. Une offre de plus en plus étendue de produits et de services écologiques reflète le processus d'adaptation dynamique qui caractérise certains segments du marché. Quelque 10 % des entreprises suisses s'occupent d'[économie circulaire](#) de manière substantielle. La [formation et la formation continue](#) constituent des éléments importants pour lutter contre le manque de main-d'œuvre, en particulier dans les branches qui sont directement concernées par la transformation. Une analyse des [rapports de durabilité](#) des entreprises suisses et de leurs objectifs environnementaux a montré que ces documents n'ont cessé de s'améliorer au cours des dernières années, mais que les objectifs qui y sont définis ne suffisent pas pour répondre aux exigences de l'Agenda 2030.

En 2021, la Confédération a adopté sa [Stratégie de la politique économique extérieure](#) (mesure 15 du plan d'action 2021-2023 relatif à la SDD 2030). Afin de parvenir à la prospérité et à une croissance économique durable en Suisse et dans ses pays partenaires, la Confédération mise sur le système de régulation international, sur l'accès aux marchés internationaux et sur des relations économiques pérennes. Les [priorités](#) définies pour la [coopération économique au développement](#) y contribuent aussi. La Confédération favorise un cadre stable pour la politique économique et soutient l'économie privée dans les pays partenaires, ce qui crée des possibilités de revenus sur place. Elle s'engage aussi

en faveur d'une protection mesurée mais efficace de la propriété intellectuelle en Suisse et à l'étranger. Lorsque l'économie des pays partenaires se fait plus résistante, la résilience de l'économie mondiale s'accroît et donc également celle de l'économie très ouverte de la Suisse.

La Confédération tient également à ce que les relations commerciales soient ouvertes mais réglementées, et prennent en compte les exigences du développement durable. Les accords de libre-échange négociés illustrent ces objectifs multiples. Ils contribuent à faciliter le commerce et à protéger les entreprises suisses contre les discriminations sur les marchés étrangers, mais ils prévoient simultanément un cadre clair pour le développement durable en matière de protection de l'environnement et de droit des salariés, grâce à des dispositions sur le commerce et le développement durable. Ces dispositions sont contraignantes sur le plan juridique et leur mise en œuvre fait l'objet d'une surveillance régulière. De plus, la Suisse vérifie les conséquences potentielles des accords de libre-échange pour le développement durable (conformément au rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat 19.3011). Une première [étude](#) de ce type (limitée aux effets sur l'environnement) a été publiée en 2020 dans le contexte de la négociation d'un accord de libre-échange avec le Mercosur. Une analyse de durabilité complète est en outre menée actuellement pour l'accord de libre-échange prévu avec la Thaïlande.

2.4.3 Le marché financier comme moteur

La stratégie de la Suisse dans le domaine de la finance durable vise à créer un cadre général qui améliore la compétitivité de la place financière et lui permet de fournir une contribution efficace et objectivement positive au développement durable.

Les [mesures actuelles et futures](#) peuvent être classées dans quatre champs d'action principaux :

1. Données des milieux économiques sur le développement durable

Plus les données concernant le développement durable qui proviennent de l'ensemble de l'économie sont précises, pertinentes et comparables, mieux elles peuvent être prises en compte par les instituts financiers. Prévues dès 2024, la publication obligatoire d'informations par les grandes entreprises de l'économie réelle et financière conformément aux recommandations de la *Task Force on Climate-related Financial Disclosures* (TCFD) doit améliorer de manière significative la disponibilité des données. La Confédération suit avec attention les travaux internationaux menés dans le domaine des données et de la publication d'informations, par exemple pour la biodiversité (en se fondant sur la *Task Force on Nature-related Financial Disclosures*, TNFD), les biens immobiliers et leur impact sur le climat, les normes et principes en matière de développement durable ou la gestion d'entreprise responsable. Elle examine dans quelle mesure des changements sont aussi requis sur le plan national pour intégrer systématiquement les aspects liés à la durabilité.

2. Transparence du secteur financier

Créer de la transparence en mettant à disposition des informations pertinentes et comparables constitue une condition centrale pour des marchés financiers hautement fonctionnels et pour la durabilité de ce secteur. La Confédération s'engage en faveur d'une transparence et d'une comparabilité accrues des instituts et produits financiers, en s'appuyant sur divers instruments volontaires et initiatives internationales et nationales (*Swiss Climate Scores* pour les produits financiers, alliances « zéro émission nette », *Net Zero Data Public Utility* pour améliorer l'accessibilité et la comparabilité des données, tests climatiques PACTA pour obtenir des résultats comparables au niveau des instituts financiers et des portefeuilles d'investisseurs institutionnels et de prestataires financiers). Dans ce contexte, on gardera à l'esprit que les exigences de transparence dans le secteur financier peuvent induire des défis sur le plan opérationnel pour l'économie réelle, mais qu'elles peuvent aussi constituer une chance pour des entreprises ambitieuses. La Confédération soutient par ailleurs des modèles permettant d'intégrer les questions de durabilité aux décisions financières (p. ex. *Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure* [ENCORE]). Avec le secteur financier et la société civile, elle a par ailleurs lancé des travaux visant à éviter l'écoblanchiment, dans le but notamment d'examiner si une régulation est nécessaire.

3. Investissements à impact social et emprunts verts

En 2022, la Suisse a mis sur pied un cadre pour les emprunts verts. Elle s'est ensuite fondée sur celui-ci pour émettre le premier emprunt fédéral vert. La Confédération ne peut utiliser les ressources obtenues grâce aux emprunts verts que pour des projets ayant un impact positif sur l'environnement. Cela n'accroît toutefois pas les dépenses en faveur de l'environnement : il faudrait pour cela que le Parlement en décide ainsi. Les emprunts verts doivent soutenir la compétitivité de la place financière helvétique, renforcer l'application de normes internationales en Suisse et encourager les actrices et acteurs privés à émettre eux aussi des emprunts verts. En coopération avec le secteur concerné, la Confédération examine également si une adaptation du droit des marchés financiers peut soutenir la diffusion des investissements à impact social, et quelles chances et quels risques en résulteraient.

4. Tarification de la pollution environnementale

La fixation d'un prix adéquat pour les émissions de CO₂ est cruciale pour que les flux financiers puissent tenir compte de cet aspect. Sur le plan international, la Suisse s'active en faveur d'approches ayant pour objet la tarification du CO₂, par exemple lors des conférences internationales sur le climat, dans le cadre de la *Coalition of Finance Ministries for Climate Action* ou au sein de l'Organisation maritime internationale.

La transparence accrue encourage les instituts financiers à faire davantage d'efforts crédibles et ambitieux dans le domaine du développement durable. La clientèle peut ainsi prendre ses décisions de manière fondée. Bon nombre des instruments et mesures sont de nature facultative. L'avenir montrera dans quelle mesure ils seront adoptés de manière complète et harmonisée par le secteur financier. Par ailleurs, ces prochaines années, la qualité, la pertinence et l'exhaustivité de la mise en œuvre en matière de comptes rendus joueront un rôle central. Les travaux sur l'écoblanchiment doivent clairement exclure les affirmations trompeuses évoquant le développement durable. Enfin, les tests climatiques volontaires PACTA aident à mesurer régulièrement les progrès réalisés par le secteur financier en matière de respect du climat. Dans toutes les branches financières et toutes les classes de placements examinées, le test effectué pour 2022 fournit – par rapport aux résultats de 2020 – de meilleurs exemples qui déploient vraiment un effet climatique dans l'économie réelle. Cela montre que le marché financier peut jouer un rôle important pour accélérer la transition climatique. Dans l'ensemble, les investissements dans les combustibles fossiles tels que le charbon, le pétrole et le gaz ont diminué par rapport à 2020. Toutefois, un tiers de tous les participants et participantes ne disposent d'aucune stratégie pour le climat. Les sociétés détenues dans les portefeuilles d'action, en particulier, prévoient de développer encore leurs capacités d'extraction, plutôt que de les réduire comme il faudrait le faire pour atteindre l'objectif climatique. Un plus grand nombre d'instituts financiers pourraient se fixer des objectifs climatiques ambitieux et prendre des mesures efficaces par rapport à 2020. De gros efforts doivent être faits rapidement pour que le marché financier helvétique respecte le climat de manière générale.

L'analyse qualitative a montré que les investisseuses et investisseurs s'intéressent de plus en plus à la durabilité de leurs investissements. Les instituts développent donc des produits correspondants et forment leurs conseillères et conseillers en conséquence. Disposer de personnel spécialisé et de cadres ayant acquis des compétences en développement durable est une condition importante pour créer de la transparence et établir la Suisse parmi les leaders du domaine de la finance durable.

2.4.4 La formation, la recherche et l'innovation comme moteur

Le développement durable est inscrit en tant que thème transversal dans le message FRI 2021-2024, il est mis en œuvre dans tous les domaines. Par sa politique d'encouragement FRI, la Confédération promeut des conditions générales appropriées et soutient les acteurs, en tenant compte de leur autonomie et de leur liberté scientifique, dans le cadre de son [engagement en faveur du développement durable](#).

Parmi les facteurs qui influencent le cadre général dans ce domaine, on compte notamment le mandat défini par la loi du 14 décembre 2012 sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI, RS 420.1), qui contraint les organes de recherche, dans l'accomplissement de leurs tâches, à tenir

compte du développement durable de la société, de l'économie et de l'environnement (art. 6, al. 3, let. a, LERI).

La loi du 30 septembre 2011 sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE, RS 414.20) mentionne également la promotion du développement durable dans l'intérêt des générations actuelles et futures parmi les tâches présentant un intérêt pour l'ensemble de la Suisse dans le système des hautes écoles (art. 59, al. 2, let. f, LEHE).

Dans le cadre de la coopération en matière de formation (art. 61a, al. 1, Cst.), la Confédération et les cantons ont mis sur pied un monitoring de l'éducation. Le rapport sur l'éducation en Suisse, dont la quatrième édition est parue en mars 2023, évalue ainsi les performances à tous les niveaux de formation en se fondant sur les critères de l'efficacité, de l'efficience et de l'équité. Il identifie également des lacunes dans la recherche et dans les données disponibles. Il fournit ainsi un fondement solide aux décisions politiques destinées à développer encore le système de formation. La Confédération et les cantons coordonnent également leurs activités en ce qui concerne l'éducation en vue d'un développement durable (EDD).

Dans ce domaine, la Confédération soutient par exemple éducation21 en tant que centre de compétences et de services pour l'EDD en Suisse. Dans la formation professionnelle, ce sont les institutions responsables qui décident de la manière dont le développement durable doit être intégré en tant qu'aspect du processus de formation. Pour faciliter cette démarche, le SEFRI a publié en janvier 2021 un [Guide sur le développement durable dans la formation professionnelle](#). Des initiatives de tiers visant à favoriser l'EDD dans la formation professionnelle peuvent en outre être encouragées dans le cadre de subventions accordées pour des projets (art. 54 et 55 de la loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle [LFPr ; RS 412.10]).

En Suisse, les actrices et acteurs du domaine FRI entreprennent déjà beaucoup tant sur le plan national que dans le cadre de la coopération internationale. Ils contribuent à une meilleure compréhension de l'état de l'environnement, des risques, ainsi que des avantages qui peuvent être tirés des nouveaux développements. Ils offrent des fondements scientifiques aux prises de décision, proposent des innovations pour relever les défis sociétaux et favorisent les transferts de connaissances et de technologies. Le système de formation aide aussi les individus à penser de manière critique et à agir de manière responsable. Il les rend capables de reconnaître l'importance du développement durable et de participer de manière active à sa mise en œuvre dans la vie quotidienne.

Alors que la recherche a déjà produit beaucoup de connaissances en ce qui concerne les problèmes et les objectifs, on manque encore largement de savoirs de transformation. La recherche interdisciplinaire et transdisciplinaire s'avère aussi très importante pour dégager des connaissances concernant le développement durable.

La recherche fondamentale n'en reste pas moins essentielle (p. ex. en ce qui concerne les conséquences des changements climatiques et du recul de la biodiversité, ou pour être bien outillé en cas d'évolutions imprévues telles que la pandémie de COVID-19). L'étude des interactions (synergies, conflits d'objectifs) entre les divers objectifs de durabilité joue également un rôle important. Dans ce contexte, la coopération internationale s'avère cruciale.

Selon le rapport 2023 de l'ONU qui rend compte des progrès réalisés dans le cadre de l'Agenda 2030²⁰, le potentiel des sciences, de la technologie et de l'innovation pour les ODD reste largement inutilisé dans le monde. Le rapport fait donc de l'encouragement de la recherche et de l'innovation une priorité pour la deuxième période encore disponible afin de mettre en œuvre l'Agenda 2030. La Suisse traite par exemple ce potentiel avec le programme de recherche nord-sud « Solution-oriented Research for Development » ([SOR4D](#)), lancé conjointement par le FNS et la DDC²¹. Sur le plan international, bien d'autres activités auxquelles la Suisse participe jouent un rôle significatif pour la

²⁰ United Nations (2023). The Sustainable Development Goals Report. Special edition. United Nations Publications. New York.

²¹ Le but principal de SOR4D est d'encourager la recherche transdisciplinaire axée sur les besoins. Cela doit permettre de mettre au point de meilleures connaissances, solutions et innovations afin de favoriser le développement durable et de réduire la pauvreté dans les pays partenaires.

mise en œuvre de l'Agenda 2030. Par l'intermédiaire des processus internationaux, notre pays s'engage par exemple aux points de jonction entre les sciences et la politique de manière à ce que les conclusions scientifiques servent de base aux prises de décision nationales et internationales. À cet effet, dans le domaine de l'environnement, il encourage par exemple la participation de scientifiques (suisse) dans des organes intergouvernementaux tels que le Conseil mondial pour le climat (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, GIEC) ou le Conseil mondial de la biodiversité (Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques, IPBES).

Le 2 juin 2023, à l'occasion de l'ouverture de la procédure de consultation sur le message FRI pour les années 2025 à 2028, le Conseil fédéral a communiqué comment il entendait continuer de promouvoir le développement durable, en tenant compte des compétences définies par la Constitution, des bases légales et de l'autonomie des actrices et acteurs du domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation. Les planifications stratégiques pluriannuelles des acteurs mandatés ont dû s'aligner sur les exigences de la SDD 2030 (mesure 18 du plan d'action 2021-2023 relatif à la SDD 2030). En outre, dans le message FRI, la formation, la recherche et l'innovation sont désormais explicitement considérées comme un moteur pour le thème transversal du développement durable (mesure 20 du plan d'action 2024-2027 relatif à la SDD 2030). Ce moteur aide à renforcer encore le développement durable dans le domaine FRI et contribue ainsi à la mise en œuvre de la SDD 2030 et de l'Agenda 2030.

2.5 Coopération et partenariats pour la mise en œuvre de la stratégie

2.5.1 Coopération avec les cantons et les communes

Au moment de mettre en œuvre l'Agenda 2030 aux différents niveaux institutionnels, on a constaté un certain manque de coordination, puisqu'il n'y a pas d'harmonisation couvrant tous les niveaux étatiques, si bien que les synergies possibles ne sont que peu exploitées. La Conférence tripartite (CT), au sein de laquelle siègent la Confédération, la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC), l'Union des villes suisses (UVS) et l'Association des communes suisses (ACS), a donc repris l'Agenda 2030 comme thème indépendant dans son programme de travail 2022-2026. En guise de première mesure, la CT a commandé une étude sur la « coordination tripartite pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 ». Le projet identifie les champs d'intervention dans lesquels des mesures ou une coordination tripartites pourraient amener la plus grande plus-value.

La fondation de l'association « Réseau cantonal du développement durable (RCDD) » en 2022 a constitué un jalon important pour le renforcement de la coopération horizontale et verticale dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Le RCDD renforce la collaboration aussi bien entre les cantons qu'entre les cantons, la Confédération et les communes. Il offre un canal pour la coordination réciproque et l'apprentissage mutuel. Les membres de l'association sont des représentantes et représentants des services responsables du développement durable dans les cantons. L'Office fédéral du développement territorial (ARE) siège dans les organes de l'association en tant qu'hôte permanent sans droit de vote. En 2023, 22 cantons participaient au réseau.

2.5.2 Coopération avec la société civile, l'économie et les sciences

Avec le Groupe d'accompagnement Agenda 2030, on dispose d'un organe consultatif qui fait le lien entre la Confédération et les acteurs non étatiques du développement durable pour les travaux de mise en œuvre de l'agenda. Ce groupe a été élargi et intégré formellement à la politique de développement durable de la Confédération en 2022, ce qui a renforcé son rôle. Il se compose de manière équilibrée de 18 représentantes et représentants de l'économie, des sciences et de la société civile. Il joue un rôle important, car il réunit des réflexions stratégiques et des connaissances spécialisées, se penche sur les synergies et conflits d'objectifs entre les divers secteurs et favorise le dialogue entre les différents groupes d'acteurs.

3 Mise en œuvre du plan d'action 2021-2023

Dans toutes les politiques sectorielles, de nombreuses stratégies – avec leurs plans d'action et mesures – apportent une contribution importante à la mise en œuvre de la SDD 2030²². Le plan d'action 2021-2023 est complémentaire à ces différents instruments de la Confédération et constitue également un moyen de mise en œuvre de la SDD 2030.

Au total, 21 des 22 mesures du plan d'action ont pu être mises en œuvre et achevées en respectant les divers jalons prévus. Pour quatre des mesures achevées, le plan d'action 2024-2027 prévoit de poursuivre les travaux. L'annexe 2 fournit des informations détaillées sur la mise en œuvre des 22 mesures.

N°	Intitulé de la mesure	État de la mise en œuvre
1	Réduction du gaspillage alimentaire	Terminé
2	Actualisation de la Stratégie Climat pour l'agriculture	Terminé
3	Détermination de la valeur de référence du nombre d'exploitations agricoles qui produisent de manière particulièrement respectueuse de l'environnement et des animaux	Terminé
4	Dialogues pour un système alimentaire durable	Terminé
5	Stratégie de développement, de promotion et d'utilisation de carburants durables pour l'aviation	Terminé
6	Élaboration d'une Stratégie Sous-sol Suisse	Terminé
7	« Les arbres sortent du bois » : étude de faisabilité en vue d'une approche systémique de promotion du patrimoine arboré et de ses services écosystémiques	Développement de la mesure dans le plan d'action 2024-2027
8	Examen des extensions possibles des bases permettant un suivi de l'évolution de l'imperméabilisation du sol	Développement de la mesure dans le plan d'action 2024-2027
9	Élaboration d'une stratégie pour l'adaptation de la forêt aux changements climatiques	Terminé
10	Renforcement de la cohésion sociale dans les quartiers et les agglomérations	Terminé
11	Mise en place d'une institution nationale des droits de l'homme	Terminé
12	Création d'un centre national de compétences pour le conseil aux victimes de racisme	Partiellement terminé (poursuite des travaux)
13	Clarification de la compétence et coordination de la protection contre la discrimination des LGBTI	Terminé
14	Amélioration des données disponibles sur les discriminations des personnes LGBTI	Terminé
15	Révision de la stratégie de politique économique extérieure	Terminé
16	Renforcement du suivi des dispositions relatives au commerce et au développement durable dans les accords de libre-échange et amélioration de la transparence des processus	Terminé
17	Élaboration d'une mise en œuvre contraignante des recommandations du groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (<i>Task Force on Climate-Related Financial Disclosures, TCFD</i>) pour les entreprises suisses, tous secteurs économiques confondus	Terminé
18	Renforcement du développement durable dans les objectifs stratégiques en matière de formation, de recherche et d'innovation (FRI)	Terminé
19	Renforcement du développement durable dans les objectifs stratégiques des entités autonomes	Développement de la mesure dans le plan d'action 2024-2027
20	Déclaration d'engagement pour une gestion durable des espaces verts par l'administration publique, y compris un abandon de la tourbe	Terminé
21	Gestion immobilière publique durable	Développement de la mesure dans le plan d'action 2024-2027

²² Le compte rendu détaillé concernant les mesures qui contribuent à la réalisation des objectifs de l'Agenda 2030 peut être consulté sur [SDGital2030.ch](https://www.sdgital2030.ch).

4 Conclusion et perspectives

Selon le [Global Sustainable Development Report](#), qui a été présenté à l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2023, la communauté internationale n'est actuellement pas sur la bonne voie pour atteindre les 17 objectifs mondiaux de développement durable d'ici à 2030. Dans certains pays, les nombreuses crises telles que la pandémie de COVID-19, la guerre en Ukraine ou la triple crise planétaire (changements climatiques, biodiversité et pollution environnementale) ont retardé de plusieurs années la réalisation de l'Agenda 2030. En Suisse, la direction générale est certes la bonne dans certains domaines thématiques (p. ex. égalité des sexes, émissions de gaz à effet de serre, consommation de matières ou énergies renouvelables), mais le rythme de mise en œuvre reste insatisfaisant. D'autres domaines tels que la biodiversité ou la pauvreté n'évoluent pas dans la direction visée. Des actions et une coordination accrue restent ainsi nécessaires pour de nombreuses politiques sectorielles. Certains projets législatifs ont cependant déjà été lancés et sont actuellement soumis à délibération. Tous les acteurs et actrices et les divers niveaux sont appelés à participer à la mise en œuvre, car les objectifs fixés ne peuvent être atteints que si tout le monde apporte sa contribution. Au vu des grands défis qui restent à relever, continuer comme on l'a fait jusqu'ici ne constitue pas une option.

La SDD 2030 pose un cadre pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 par la Suisse. Les trois thèmes préférentiels de la SDD 2030 comprennent les domaines dans lesquels la nécessité d'agir et de coordonner les diverses politiques sectorielles est la plus prononcée. La stratégie ne peut déployer ses effets que si l'on adapte les objectifs spécifiques dans toutes les politiques et que l'on fait avancer la mise en œuvre. Dans ce contexte, il est indispensable d'améliorer la cohérence politique. Pour atteindre les objectifs de la SDD 2030, il est crucial de prendre en compte de manière intégrée toutes les dimensions du développement durable.

Dans le domaine de la consommation et de la production, il s'agit notamment d'aménager et de mettre en œuvre de manière adéquate un cadre général qui favorise l'économie circulaire, les comportements de consommation durables et une gestion d'entreprise responsable. Pour cela, différents instruments politiques sont requis, qui interviennent à divers points de la chaîne de valeur ajoutée. Les systèmes alimentaires doivent aussi être axés de manière plus rigoureuse sur le développement durable. Cela nécessite notamment de nouvelles analyses, par exemple pour mettre en place la vérité des coûts.

De grands défis restent également à relever dans le domaine du climat, de l'énergie et de la biodiversité. De nouveaux efforts sont requis pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le but consistant à atteindre zéro émission nette en 2050 nécessite en outre des changements systémiques. En ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, la gestion intégrée des risques joue un rôle important. Le développement des énergies renouvelables progresse sans cesse, mais il exige une bonne gestion des conflits d'intérêts, à l'intersection entre la création de nouvelles capacités de production d'électricité renouvelable, l'accueil que la population réserve à de telles infrastructures et la protection de la biodiversité. Il convient aussi d'améliorer l'efficacité énergétique et de réduire encore la consommation d'énergie, en particulier dans les transports et dans le domaine du bâtiment, afin d'atteindre les objectifs définis. Dans le domaine de la biodiversité, les évolutions constatées restent mauvaises. Les instruments politiques disponibles déploient certes leurs effets, mais la conservation, l'utilisation durable, la promotion et la restauration de la diversité biologique devront à l'avenir être prises en compte de manière plus marquée et plus systématique dans toutes les politiques sectorielles.

Dans le domaine de l'égalité des chances et de la cohésion sociale, la pandémie de COVID-19 a mis en évidence ou renforcé certains problèmes liés par exemple à la pauvreté, à l'équité en matière d'éducation ou aux ressources disponibles dans le domaine de la santé. Le taux de pauvreté en Suisse s'est accru jusqu'en 2017 et stagne depuis lors. Les discriminations structurelles existantes menacent en outre la cohésion sociale. Cette thématique est multidimensionnelle et des efforts consentis dans un domaine peuvent avoir des conséquences positives sur la cohésion sociale. Les indicateurs concernant l'égalité entre les femmes et les hommes montrent que l'on évolue dans la bonne direction, mais des difficultés persistent en particulier en ce qui concerne la conciliation des vies professionnelle et privée, l'égalité salariale et la violence liée au genre.

En tant que moteur du développement durable, le marché financier constitue un levier puissant pour mettre en place une économie durable et axée sur l'avenir. Dans ce domaine, des efforts coordonnés au niveau international doivent encore être entrepris, de manière à ce que la Suisse puisse assumer un rôle de pionnier avec son secteur financier important à l'échelle mondiale et contribuer à la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

Annexe 1 : Analyse qualitative – Personnes ayant participé à l’atelier et aux entretiens d’approfondissement

Au total, 32 personnes ont pris part à l’atelier : des représentantes et représentants de l’économie, des sciences et de la société civile, ainsi que des services fédéraux concernés.

Participants à l’atelier (hors Confédération)		
Acteur	Organisation	Nom, prénom
Sciences	Haute école des sciences appliquées de Zurich	Betz Regina
	Université de Lausanne	Fragnière Augustin
	Université de Lausanne	Reynard Emmanuel
	SDSN	Küng Carole
Société civile	Caritas	Lustenberger Andreas
	Plateforme Agenda 2030	Schmassmann Eva
	Plateforme Agenda 2030	Schober Eva
	Conseil suisse des activités de jeunesse	Bühler Lena
Économie	Alliance Sud	Missbach Andreas
	UN Global Compact Netzwerk Schweiz / Liechtenstein	Hautle Antonio
	Association suisse des banquiers	Mosberger Hans-Ruedi
	Union patronale suisse	Riemer Roger

Participants à l’atelier (Confédération)			
Service fédéral	Nom, prénom	Service fédéral	Nom, prénom
OFEV	Lidzba Lena	DFAE	Reubi Markus
OFEV	Frei Jérôme	DFAE	Frey Andrina
OFSP	Costantini Damiano	FEDPOL	Hanspeter Dolder
OFC	Müller Brigitte	SEFRI	Mure Johannes
OSAV	Grunder Julien	SECO	Knuchel Angela
OFAS	Luisier Rurangirwa Géraldine	ARE	Wittwer Stefan
OFL	Christoph Rotzetter	ARE	Dubas Daniel
DDC	Bruchez Brugger Georgette	ARE	Notari Leda
BFEG	Miyoshi Alicia	ARE	Stoll Maria
BFEH	Balzaretti Sofia	ARE	Kessler Linus

Des entretiens d’approfondissement ont été menés avec sept spécialistes :

Confédération	
OFEV : collaborateur scientifique	Nierhoff Niklas
DFAE : délégué du Conseil fédéral à l’Agenda 2030	Reubi Markus
BFEG : directrice	Durrer Sylvie
Service de lutte contre le racisme : collaboratrice scientifique	Müller Katja
Hors Confédération	
Service de développement et d’urbanisme du canton de Bâle-Ville : collaboratrice scientifique	Heinzer Ulusoy Catherine
Circular Hub : directrice générale	Fischer Marloes
Swiss Sustainable Finance : directrice Droit et réglementation	Brunner Katja

Annexe 2 : Tableau présentant la mise en œuvre du plan d'action 2021-2023

N°	Intitulé de la mesure	Responsabilité	Services fédéraux participants	État de la mise en œuvre	Brève description	Lien
1	Réduction du gaspillage alimentaire	OFEV	OFAG, OSAV, OFPER, OFCL, Groupement Défense	Terminé	Le 6 avril 2022, le Conseil fédéral a adopté son plan d'action contre le gaspillage alimentaire. Celui-ci comprend des mesures qui doivent permettre de réduire de moitié le gaspillage alimentaire d'ici à 2030 par rapport à 2017. De plus, le 11 mai 2022, un accord intersectoriel a été signé : il concerne aussi bien la restauration et le commerce que l'industrie transformatrice et l'agriculture. La mise en œuvre de ce plan d'action est en cours.	Plan d'action contre le gaspillage alimentaire
2	Actualisation de la Stratégie Climat pour l'agriculture	OFAG	OFEV, OSAV	Terminé	La Stratégie Climat pour l'agriculture et l'alimentation 2050 a été publiée le 5 septembre 2023. Elle a été conçue conjointement par l'OFAG, l'OSAV et l'OFEV. Elle a pour ambition d'aider les secteurs agricole et agroalimentaire à s'adapter aux changements climatiques et à réduire leurs émissions. Cette stratégie intersectorielle indique à l'administration la voie à suivre et montre aux décideuses et décideurs politiques les champs d'action importants pour faire face au changement climatique.	Stratégie Climat pour l'agriculture et l'alimentation 2050
3	Détermination de la valeur de référence du nombre d'exploitations agricoles qui produisent de manière particulièrement respectueuse de l'environnement et des animaux	OFAG	OSAV, OFS	Terminé	En mai 2023, la direction de l'OFAG a adopté la méthode permettant de déterminer la valeur de référence du nombre d'exploitations agricoles qui produisent de manière particulièrement respectueuse de l'environnement et des animaux.	-
4	Dialogues pour un système alimentaire durable	OFAG	ARE, OFEV, OSAV	Terminé	Le 2 février 2023, les recommandations de l'Assemblée citoyenne pour une politique alimentaire ont été remises au monde politique, à l'administration et au grand public dans le cadre du Sommet suisse sur le système alimentaire. Ces recommandations montrent comment un groupe représentatif de la population vivant en Suisse imagine la transition menant à une alimentation durable.	Site Internet de l'Assemblée citoyenne pour une politique alimentaire
5	Stratégie de développement, de promotion et d'utilisation de carburants durables pour l'aviation	OFAC	armasuisse, Groupement Défense, OFEN, OFEV, DFAE, SEE, OFDF	Terminé	Le 15 décembre 2022, l'Office fédéral de l'aviation civile a publié le « Rapport de l'OFAC concernant la promotion du développement et de l'utilisation de carburants d'aviation durables ». Ce rapport stratégique montre comment il est possible d'encourager le développement et l'utilisation de carburants d'aviation durables (CAD) en Suisse. La mise en œuvre	Rapport de l'OFAC

				est en cours. En août 2023, le Groupement défense et armatisse ont par exemple importé des CAD pour les forces aériennes suisses, qui volent maintenant avec un mélange de carburants durables et de kérosène d'origine fossile.		
6	Élaboration d'une Stratégie Sous-sol Suisse	Swisstopo	Groupement Défense, SECO, ARE, OFEV, AS-TRA, OFT	Terminé	En décembre 2022, la cheffe du DDPS a pris connaissance de la « Stratégie Sous-sol Suisse » élaborée par la Commission fédérale de géologie (CFG). Elle a ensuite chargé swisstopo de formuler un plan d'action fondé sur cette stratégie en collaboration avec tous les acteurs concernés. La stratégie recommande une approche globale et pluridisciplinaire et présente des pistes pour mieux coordonner l'utilisation du sous-sol.	Stratégie Sous-sol Suisse
7	« Les arbres sortent du bois » : étude de faisabilité en vue d'une approche systématique de promotion du patrimoine arboré et de ses services écosystémiques	OFEV	OFAG, ARE, OSAV	Développement de la mesure dans le plan d'action 2024-2027	La mesure a permis de confirmer la pertinence et la faisabilité d'une action coordonnée de promotion des arbres hors forêt en Suisse (foresterie urbaine et agroforesterie). Ce processus a permis de rassembler les actrices et acteurs indépendamment de leurs secteurs professionnels – de la science à la pratique – et a notamment donné naissance à un forum « Agroforst » qui s'est établi en tant que réunion annuelle « multi-acteurs » sur l'agroforesterie. La mesure sera poursuivie et consolidée dans le plan d'action 2024-2027 sur la base des conclusions tirées. Il s'agira de préciser et de traduire en pratique un concept national pour les arbres hors-forêts.	Arbres hors-forêts – foresterie urbaine et agroforesterie
8	Examen des extensions possibles des bases permettant un suivi de l'évolution de l'imperméabilisation du sol	ARE, OFEV	OFS, swisstopo, OFAG, WSL	Développement de la mesure dans le plan d'action 2024-2027	Dans le cadre de cette mesure, on a examiné les possibilités qui s'offrent en se fondant sur les bases de données existantes ou usuelles, ainsi que sur d'autres approches (notamment dans le domaine de la télédétection ou de l'analyse automatisée). Il en a aussi été tiré un concept qui décrit la suite de la démarche pour établir un prototype de suivi de l'imperméabilisation du sol. Le plan d'action 2024-2027 prévoit donc comme nouvelle mesure de poursuivre les travaux en exécutant le suivi une première fois.	
9	Rédaction d'un rapport pour l'adaptation de la forêt aux changements climatiques (anciennement : « Élaboration d'une stratégie pour l'adaptation de la forêt aux changements climatiques »)	OFEV	SECO	Terminé	Le 2 décembre 2022, le Conseil fédéral a adopté le rapport « Adaptation de la forêt aux changements climatiques ». Ce document présente des mesures qui permettent de réagir aux conséquences que les changements climatiques ont pour les forêts.	Rapport « Adaptation de la forêt aux changements climatiques »
10	Renforcement de la cohésion sociale dans les quartiers et les agglomérations	ARE	OFC, SLR, CFM, SEM, OFL	Terminé	L'évaluation de la politique des agglomérations a confirmé la pertinence de la problématique de la cohésion sociale dans les quartiers. Ce domaine thématique est intégré au projet de plan d'action 2024+ de la politique des agglomérations et de	

					la politique pour les espaces ruraux et les régions de montagne (p. ex. transfert de savoirs dans le cadre du Réseau Quartiers Vivants).	
11	Mise en place d'une institution nationale des droits de l'homme	DFAE	-	Terminé	L'Institution suisse des droits humains (ISDH) a été fondée à Berne le 23 mai 2023. Parmi les tâches de cet établissement indépendant figurent la protection et la promotion des droits de l'homme en Suisse, en coopération avec les autorités fédérales, les cantons, les communes et d'autres acteurs pertinents.	Création d'une institution nationale des droits de l'homme en Suisse
12	Création d'un centre national de compétences pour le conseil aux victimes de racisme	SG-DFI (SLR), SEM	-	Partiellement terminé (poursuite des travaux)	Les travaux liés aux programmes d'intégration cantonaux (PIC) 3 ont confirmé que les milieux concernés étaient disposés à renforcer le réseau de centres de conseil pour les victimes du racisme en tant que centre de compétences. Comme la question du financement ne pouvait pas encore être clarifiée dans le cadre des PIC 3, un projet pilote a été lancé pour les années 2023-2026 dans la perspective d'une consolidation à long terme et d'un ancrage institutionnel du réseau de centres de conseil. Le projet pilote est évalué dans le but de définir des options pour un ancrage à long terme du réseau.	
13	Clarification de la compétence et coordination de la protection contre la discrimination des LGBTI	SG-DFI	BFEG, SLR, OFJ, Groupe Défense	Terminé	À partir de 2024, les thématiques LGBTI dépendront du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG).	Communiqué de presse du 25 janvier 2023
14	Amélioration des données disponibles sur les discriminations des personnes LGBTI	OFJ, OFS, OFSP	OFSP, OFS, BFEG, BFEH, SLR, OFJ, ARE, Groupement Défense	Terminé	Le 22 juin 2022, le Conseil fédéral a adopté le rapport « Collecter des données sur les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, en couvrant les discriminations multiples », en réponse au postulat 16.3961 Reynard ; le 9 décembre 2022, il a transmis le rapport « La santé des personnes LGBT en Suisse » donnant suite au postulat 19.3064 Marti. Dans la statistique policière de la criminalité 2021, on a saisi et publié pour la première fois des données sur les infractions au sens de l'art. 261 ^{bis} CP « Discrimination et incitation à la haine » en raison de l'orientation sexuelle.	Rapport en réponse au postulat Reynard 16.3961 Rapport donnant suite au postulat 19.3064 Marti Statistique policière de la criminalité
15	Révision de la stratégie de politique économique extérieure	SECO	-	Terminé	Le 24 novembre 2021, le Conseil fédéral a adopté la nouvelle Stratégie de la politique économique extérieure. En révisant la stratégie appliquée jusque là, le gouvernement a tenu compte des évolutions constatées dans les domaines de l'économie, de l'environnement, de la société et de la géopolitique. Ces prochaines années, la Confédération utilisera la nouvelle stratégie comme boussole à moyen et long terme pour sa politique économique extérieure.	Stratégie de la politique économique extérieure

16	Renforcement du suivi des dispositions relatives au commerce et au développement durable dans les accords de libre-échange et amélioration de la transparence des processus	SECO	DDC, DFAE SEE, OSAV, IPI, OFEV, OFAG	Terminé	La surveillance des dispositions relatives au commerce et au développement durable dans les accords de libre-échange (ALE) relève de la compétence des comités mixtes (CM) de ces accords. Pour la préparation des réunions des CM, les États de l'Association européenne de libre-échange (AELE) ont élaboré en 2021 des mesures destinées à améliorer l'obtention d'informations sur la mise en œuvre des dispositions des ALE qui concernent le développement durable dans les pays partenaires. Ces mesures prévoient notamment d'impliquer systématiquement les représentants des États membres à l'étranger, les organes consultatifs de l'AELE, ainsi que les parties prenantes de la société civile. Depuis 2021, pour accroître la transparence et la qualité des informations mises à la disposition du public dans les différentes phases des processus liés aux ALE, on fournit notamment des renseignements sur la préparation des négociations, sur les négociations elles-mêmes et sur la surveillance de la mise en œuvre des dispositions des accords existants.	Suivi des dispositions concernant le commerce et le développement durable (AELE) Transparence et implication de la société civile (SECO)
17	Élaboration d'une mise en œuvre contraignante des recommandations du groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (<i>Task Force on Climate-Related Financial Disclosures, TCFD</i>) pour les entreprises suisses, tous secteurs économiques confondus	SFI	OFJ, OFEV, OFEN, SECO	Terminé	Le 18 août 2021, le Conseil fédéral a fixé les lignes directrices pour le futur rapport climatique des grandes entreprises suisses. Le 23 novembre 2022, il a encore adopté l'ordonnance d'exécution relative au rapport sur les questions climatiques, dont il a fixé l'entrée en vigueur au 1 ^{er} janvier 2024.	Communiqué aux médias du 18 août 2021 Communiqué aux médias du 23 novembre 2022
18	Renforcement du développement durable dans les objectifs stratégiques en matière de formation, de recherche et d'innovation (FRI)	SEFRI	-	Terminé	Les plans stratégiques pluriannuels (PSPA) ont été élaborés par tous les acteurs mandatés (swissuniversities, domaine des EPF, Innosuisse, Fonds national suisse, Académies des sciences et Haute école fédérale en formation professionnelle) dans la perspective de la période FRI 2025-2028 : ils sont aussi alignés sur les exigences de la SDD 2030. Le plan d'action 2024-2027 prévoit une nouvelle mesure élargie pour inscrire la formation, la recherche et l'innovation comme moteur pour le thème transversal « développement durable » dans le message FRI 2025-2028.	PSPA 2025-2028 des acteurs FRI : Conseil des EPF ; Swissuniversities ; Académies suisses des sciences ; HEFP ; FNS ; Innosuisse .
19	Renforcement du développement durable dans les objectifs stratégiques des entités autonomes	AFF	SECO, SEFRI, OFEN, OFEV, DDC, IPI	Développement de la mesure dans le plan d'action 2024-2027	Les entreprises proches de la Confédération et les autres entités autonomes mettent à jour en permanence leurs objectifs stratégiques. L'IPI et Identitas SA ont adapté leurs objectifs. Dans ce contexte, les entités sont invitées à identifier les ODD qu'elles peuvent le plus contribuer à atteindre. En associant les objectifs définis à des indicateurs clés de performance, il	

				est possible de mesurer les progrès réalisés. Les entreprises peuvent ainsi montrer comment elles participent à la réalisation des ODD et quelles sont leurs ambitions en la matière. Ces travaux doivent être poursuivis dans le cadre de la mesure 22 du plan d'action 2024-2027.
20	Déclaration d'engagement pour une gestion durable des espaces verts par l'administration publique, y compris un abandon de la tourbe	OFEV	armasuisse, Agroscope, domaine des EPF, OFROU, OFCL, KBOB	Terminé La déclaration d'engagement a été signée le 4 juillet 2022. Les signataires montrent l'exemple et s'engagent à concevoir, aménager et entretenir leurs espaces verts de manière à ce qu'ils soient les plus naturels possibles. Ils renoncent en particulier à l'utilisation de substrats de terre tourbeux et de plantes cultivées dans des pots contenant de la tourbe. Leur engagement vaut également pour la végétalisation tant des toits et des façades que des espaces intérieurs, qu'ils effectuent eux-mêmes les travaux ou qu'ils les confient à des soumissionnaires externes. www.bafu.admin.ch/tourbe
21	Gestion immobilière publique durable	OFCL	armasuisse Immobilier, Groupement Défense, Conseil des EPF, SECO, OFEN, OFEV, OFROU, OFT	Développement de la mesure dans le plan d'action 2024-2027 En coopération avec des actrices et acteurs externes tels que le Réseau Construction durable Suisse (NNBS) et avec des services fédéraux concernés, la KBOB a rédigé des documents de référence et des instruments tels que des recommandations et fiches d'information sur la gestion immobilière durable. Dans le cadre d'un nouveau développement de la mesure, le plan d'action 2024-2027 prévoit également quelques activités de suivi directes. Construction durable Principes directeurs et fiches d'information
22	Rapport sur la durabilité de la Confédération	ARE	armasuisse, Conseil des EPF, SECO, OFEN, OFEV, OFROU, DDC, DFAE SEE, OFCL, AFF, OFPER	Terminé Le 16 décembre 2022, le Conseil fédéral a adopté le rapport sur la durabilité de l'administration fédérale 2021. Ce rapport rend compte de la façon dont l'administration fédérale assume son rôle de modèle en matière de développement durable, en particulier en tant qu'utilisatrice de ressources, employeuse, investisseuse, acheteuse et propriétaire d'entités devenues autonomes. Rapport sur la durabilité de l'administration fédérale 2021

Annexe 3 : Liste des abréviations

ACCTS	Agreement on Climate Change, Trade and Sustainability
ACS	Association des Communes Suisses
AELE	Association européenne de libre-échange
AFF	Administration fédérale des finances
AIS	Agenda Intégration Suisse
ALE	Accord de libre-échange
ARE	Office fédéral du développement territorial
BFEG	Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes
BFEH	Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées
CAD	Carburants d'aviation durables
CDB	Convention sur la diversité biologique
CdC	Conférence des gouvernements cantonaux
CEDH	Convention européenne des droits de l'homme
CFG	Commission fédérale de géologie
CFM	Commission fédérale des migrations
CGIAR	Partenariat mondial de recherche agricole
CI	Coopération internationale
CM	Comité mixte
CP	Code pénal suisse
Cst.	Constitution fédérale
CSW	Commission de la condition de la femme
CT	Conférence tripartite
DDC	Direction du développement et de la coopération
DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
DEFR	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
DFI	Département fédéral de l'intérieur
EDD	Éducation en vue d'un développement durable
EPF	École polytechnique fédérale
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
FRI	Formation, recherche et innovation
GES	Gaz à effet de serre
GJ	Gigajoule
HEP	Haute école pédagogique
HES	Haute école spécialisée
HEU	Hauts écoles universitaires
IPI	Institut fédéral de la propriété intellectuelle
KBOB	Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics
LEHE	Loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles
LERI	Loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation

LFPPr	Loi sur la formation professionnelle
LGBTI	Personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres ou intersexuées
MONET 2030	Système d'indicateurs du développement durable en Suisse
NABO	Observatoire national des sols
NAP	Plan d'action national relatif aux entreprises et aux droits de l'homme 2020-2023
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectifs de développement durable
OEA	Objectifs environnementaux pour l'agriculture
OFAC	Office fédéral de l'aviation civile
OFAG	Office fédéral de l'agriculture
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
OFC	Office fédéral de la culture
OFCL	Office fédéral des constructions et de la logistique
OFDF	Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières
OFEN	Office fédéral de l'énergie
OFEV	Office fédéral de l'environnement
OFJ	Office fédéral de la justice
OFL	Office fédéral du logement
OFPER	Office fédéral du personnel
OFROU	Office fédéral des routes
OFS	Office fédéral de la statistique
OFSP	Office fédéral de la santé publique
OFT	Office fédéral des transports
ONU	Organisation des Nations Unies
OSAV	Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires
PA22+	Politique agricole à partir de 2022
PIB	Produit intérieur brut
PIC	Programmes d'intégration cantonaux
PIC	Protection des infrastructures critiques
PSPA	Plans stratégiques pluriannuels
RCDD	Réseau cantonal de développement durable
RSE	Responsabilité sociétale des entreprises
SDA	Surfaces d'assolement
SDD 2030	Stratégie pour le développement durable 2030
SECO	Secrétariat d'État à l'économie
SEFRI	Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation
SEM	Secrétariat d'État aux migrations
SFI	Secrétariat d'État aux questions financières internationales
SG	Secrétariat général
SLR	Service de lutte contre le racisme
swisstopo	Office fédéral de topographie
TCFD	Task Force on Climate-Related Financial Disclosures
UE	Union européenne
UVS	Union des villes suisses

